

CONSEIL MARITIME DE FAÇADE DE MÉDITERRANÉE

Projet de compte-rendu

Séance du 09 juillet 2015

Le 09 juillet 2015 s'est tenue à Marseille, en préfecture de région Provence-Alpes-Côte d'Azur, la neuvième session du Conseil maritime de façade de Méditerranée.

Cette réunion était présidée conjointement par Monsieur Michel CADOT, préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, et par le vice-amiral d'escadre Yves JOLY, préfet maritime de la Méditerranée.

Les résultats des élections à la présidence de la Commission permanente et des membres de cette commission figurent en annexes 1 et 2.

Les délibérations adoptées en Conseil maritime de façade figurent en annexes 3 et 4

La liste des membres présents est jointe en annexe 5.

(La séance est ouverte à 10 heures 45)

- **Discours introductif de Monsieur le préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.**

M. Michel CADOT (Préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur) – Bonjour à tous. Je suis très heureux de vous accueillir aux côtés du Préfet maritime, le Vice-amiral d'escadre Yves JOLY, du Préfet de la région Corse M. Christophe MIRMAND, de l'ensemble des élus des Régions Provence-Alpes-Côte d'Azur, Languedoc-Roussillon, Corse, que je salue et retrouve pour beaucoup d'entre eux, particulièrement Mme PEIRANO et M. CODORNIUO, ainsi que quelques autres visages amis, et bien entendu Mesdames et Messieurs les élus, l'ensemble des milieux économiques, associatifs, environnementaux, tous les représentants professionnels et l'ensemble des services qui concourent au bon fonctionnement de ce Conseil maritime de façade de Méditerranée.

Nous installons aujourd'hui ce Conseil dans une nouvelle session qui va se dérouler sur trois ans, faisant suite à cette période que nous venons de conclure qui a été très riche depuis la création des Conseils Maritimes de façade. Lors de la dernière séance du Conseil maritime de façade, nous avons rappelé l'importance du travail qui avait été engagé par le Conseil : plus de 14 délibérations, 8 réunions, hors la réunion d'installation, et surtout une pratique collective de travail entre les trois Régions concernées par la Méditerranée dans une approche qui était interministérielle, qui dépassait les clivages des questions environnementales, économiques, de sécurité, de recherche, d'innovation, et qui donnait une vision plus large d'une véritable politique maritime intégrée, déclinée et territorialisée à l'échelle de notre monde maritime méditerranéen.

Nous repartons dans ce nouveau cycle avec la conviction que les bases ont été posées en matière de protection environnementale avec notamment la Directive cadre « stratégie pour le milieu marin » qui constitue un pilier important en matière de qualité environnementale. Nous avons terminé sa mise en oeuvre avec l'adoption de l'un des volets du programme d'action. Nous avons aussi beaucoup travaillé sur le développement économique et notamment celui des énergies renouvelables avec les questions touchant l'éolien flottant en mer et avec l'appel à projet qui est en cours de préparation dont nous allons parler longuement dans notre ordre du jour. Dans cette nouvelle période, et le Conseil maritime de façade en sera le lieu de définition de la stratégie politique, le Fonds Européen pour les Affaires Maritimes et la Pêche (le FEAMP) constitue par une augmentation importante de ses montants (plus de 70%) une opportunité de mobilisation de crédits et de développements pour nos actions.

Tout cela nous conduit à aborder cette nouvelle phase avec beaucoup d'esprit constructif et de volonté de partenariats à poursuivre et conforter. Nous souhaitons le faire dans un cadre institutionnel clair, ce qui nous conduira à installer tout

de suite, en premier point de l'ordre du jour, nos organes de représentation et notamment la vice-présidence du Conseil. Cher Amiral, je vous cède bien volontiers le micro.

- **Discours introductif de Monsieur le préfet maritime de la Méditerranée.**

Vice Amiral d'Escadre Yves JOLY (préfet maritime de la Méditerranée) – Merci, Monsieur le Préfet. Monsieur le Préfet, Mesdames et Messieurs les élus, Mesdames et Messieurs, nous nous retrouvons aujourd'hui nombreux pour une nouvelle réunion du Conseil, ce dont je me réjouis. Le CMF dont vous êtes les représentants pour les trois prochaines années est une instance essentielle car elle est la seule à rassembler les acteurs de la mer et du littoral à l'échelle de la façade méditerranéenne et d'en assurer la représentativité. Il ne faut pas fléchir, comme le constat d'une certaine baisse de sa fréquentation au fur et à mesure des séances précédentes en avait donné le sentiment. Ainsi, alors que le nombre de membres est fixé à 80 nous étions à peine plus d'une quarantaine à nous réunir en novembre 2013 et en juin 2014.

Il est vrai que le littoral méditerranéen français est vaste avec plus de 2000 kilomètres de linéaire côtier et cela je le vis au quotidien. Il m'importe de garder le lien avec l'ensemble des territoires sans oublier la Corse qui est de fait éloignée mais qui concentre aussi des enjeux maritimes très importants et représente 50 % du linéaire côtier de la façade que je viens de citer. Il faut donc s'attacher à participer au CMF parce qu'il a vocation à réunir l'ensemble des acteurs de la mer et du littoral à l'échelle d'une façade cohérente, celle du bassin méditerranéen national. Je souhaite donc vous faire passer un message maintenant que cette instance est renouvelée pour trois ans, ne relâchons pas notre effort, mobilisons-nous, mobilisez-vous.

Le CMF n'est pas une simple chambre d'enregistrement. Dans le nouveau règlement intérieur qui vous est proposé nous offrons à tous les membres du CMF la possibilité de demander l'inscription de questions à l'ordre du jour. Soyez présents, proactifs pour initier des débats, ce sont vos initiatives, vos réflexions, vos examens de dossiers qui feront tout l'intérêt de notre Conseil.

L'actualité est riche et elle nous a largement mobilisés ces derniers mois avec la définition des zones propices pour l'éolien flottant qui, rappelez-vous, avait conduit à faire appel au Conseil de manière informelle en avril dernier pour présenter les résultats des concertations à Montpellier.

Autre sujet, l'extension au-delà des eaux territoriales du réseau Natura 2000 ; le plan d'action pour le milieu marin et son programme de mesures ; la demande d'autorisation du projet Aabysea, autant de sujets qui ne peuvent laisser les membres du CMF indifférents et sur lesquels nous aurons encore l'occasion d'échanger.

Enfin, de larges défis dans ces trois prochaines années nous attendent, je pense notamment à la planification des espaces maritimes. D'autres seront largement tournés vers la haute mer, la création de sites Natura 2000 dans la zone économique exclusive en est une illustration.

D'autres initiatives extérieures doivent retenir notre attention, notre vigilance, comme cette consultation que vient de lancer la Commission européenne afin de recueillir les contributions qui lui permettront de définir la politique de l'Union européenne en matière de gouvernance des océans. Institutions et particuliers sont invités à se prononcer, mais il faut faire vite, la consultation sera close le 15 septembre. Les choses bougent, nous ne devons pas rester en dehors de toutes ces réflexions, nous ne le pourrons pas.

L'ordre du jour est dense et particulièrement important car nous allons aborder notamment le fonctionnement des instances avec l'idée d'être plus efficaces et pleinement opérationnels sur les nombreux sujets qui nous attendent. Je cède sans plus attendre la parole au Directeur interrégional de la mer Méditerranée, pour nous présenter le règlement intérieur soumis à approbation.

- **Point n°1 : Installation du Conseil maritime de façade renouvelé. Bilan du fonctionnement du précédent Conseil. Adoption de son règlement intérieur.**

M. Pierre-Yves ANDRIEU (Directeur interrégional de la mer Méditerranée) – Merci Amiral, Monsieur le Préfet, Mesdames et Messieurs. Le premier point de l'ordre du jour est l'adoption de notre règlement intérieur. Ce règlement intérieur a été légèrement remanié par rapport à la version précédente sur un certain nombre de points. Cela a été dit par l'Amiral, nous avons un sujet de participation fluctuante, parfois avec des soucis pour atteindre le quorum. Un certain nombre de dispositions ont été prévues relatives aux membres et aux conditions de vote. Un système d'écoute client avait été fait, ceux qui avaient participé au Conseil avaient reçu un questionnaire, celui-ci est dans votre dossier de séance, je ne vais pas rentrer dans le détail sur ce qui a été écrit mais le règlement intérieur qui vous est proposé contient un certain nombre d'innovations, avec par exemple la possibilité d'inscrire à l'ordre du jour des questions diverses qui

n'appellent pas forcément une délibération. C'est un point important pour à la fois densifier les sujets abordés, mais aussi permettre une participation sur les sujets pour lesquels il n'y avait pas d'initiative des membres du CMF pour l'inscription de ces questions diverses à l'ordre du jour. Il y a la possibilité également sur certaines délibérations d'introduire des amendements que nous souhaitons enregistrer avant la réunion, de manière à permettre une diffusion et un travail de traitement et de discussion en amont.

L'instauration, comme on l'a fait sur le mérou et le corb, de Commissions spécialisées est reprise, et nous nous sommes également inspirés des conditions de travail du Conseil National de la Mer et des Littoraux avec des groupes de travail internes au Conseil maritime de façade. Le rôle de la Commission permanente a beaucoup été discuté parce que c'est une instance que nous n'avons pas pu réunir au moins trois fois par an comme le prévoit les textes. En ce qui concerne le fonctionnement de la Commission permanente, avec des conditions de mise en place avec un scrutin différent mais organisé, en tout cas nous l'espérons, c'est l'ambition que nous avons aujourd'hui, nous souhaitons donner une capacité de travail à cette Commission permanente, en l'absence de fonctionnement permanent du Conseil maritime. C'est la Commission permanente qui fait vivre le Conseil maritime, notre ambition est de lui faire jouer ce rôle tout en permettant que la Commission permanente ne se substitue pas à l'organe délibérant qu'est le Conseil maritime de façade. La coordination des groupes de travail fait partie intégrante, dans les propositions qui sont faites, du travail de la Commission permanente, sachant qu'effectivement nous sommes en mesure de réunir cette instance plus facilement dans des lieux qui peuvent être différents du siège du Conseil maritime, ce qui a permis de la réunir une fois à Montpellier et j'espère également en Corse.

Voilà les dispositions principales, le projet de règlement intérieur vous a été transmis avec le dossier de séance. Il figure également dans la petite mallette qui vous a été remise à l'entrée, s'il y a des questions je suis prêt à y répondre.

M. CADOT – Y a-t-il des demandes de clarifications sur ces adaptations visant à renforcer le côté dialogue dans la préparation des réunions, dans le rôle des Commissions et un rôle plus actif et sécurisé dans les modalités de fonctionnement de la Commission permanente ? S'il n'y pas d'observation, nous allons voter à main levée.

Le règlement intérieur est adopté à l'unanimité.

- **Point n°2 : Élection du/de la président-e de la Commission permanente, vice-président-e du Conseil maritime de façade.**

M. CADOT – Nous passons au point n°2 de l'ordre du jour qui concerne la désignation du Président ou de la Présidente de la Commission permanente qui dans le cadre qui vient d'être renforcé a un rôle important puisque la présidence fixe l'ordre du jour, assure la conduite des débats au sein de la Commission permanente et a par ailleurs la fonction de Vice-président du Conseil maritime de façade. C'est donc le garant de la continuité de nos travaux par-delà les autorités administratives susceptibles d'évoluer et d'être nommées dans d'autres postes.

Je rappelle que le Président de la Commission permanente est élu parmi les représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements. C'est un élu qui représente la population de nos territoires. Nous avons demandé, conformément au règlement intérieur, que des candidatures soient recensées et adressées pour le jour des élections. Les candidatures ne sont pas acceptées aujourd'hui-même elles devaient être formulées préalablement. Nous avons reçu une seule candidature qui est celle de Mme PEIRANO, Vice-présidente du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur. Je lui propose, si elle l'accepte, de dire dans quel esprit elle a déposé sa candidature et si elle souhaite s'exprimer à ce sujet. N'hésitez pas à prendre un micro pour que l'on vous entende, tout le monde vous connaît pour dire vrai, nous n'avons aucune interrogation de fond mais vous pouvez peut-être nous expliquer ce qui fonde votre candidature.

Mme Mireille PEIRANO (Vice-Présidente du Conseil régional de Provence-Alpes-Côte d'Azur) – Merci beaucoup. Je vais être brève pour laisser la place à un ordre du jour qui sera très dense et qui à lui seul me semble attester de l'intérêt et de l'importance qui nous réunit toujours aussi nombreux, même si M. ANDRIEU a souligné les manques qu'il y a pu avoir par le passé, mais je vois qu'aujourd'hui vous êtes présents et je m'en félicite.

Il y a bien trop d'occasions de se réjouir pour se priver de le faire aujourd'hui. Permettez-moi de souligner que le bilan de ces trois premières années du Conseil maritime de façade est particulièrement positif. Nous avons fait la démonstration que nous pouvions ensemble conduire une réflexion approfondie et concertée sur le développement durable des espaces maritime et littoral. Ce qui pourrait sembler une évidence aujourd'hui ne l'était pourtant pas tant que cela lors de la mise en place du Conseil maritime de façade.

Je souhaite à ce titre, rendre hommage au travail des services de l'État qui ont animé ces concertations de manière remarquable ainsi qu'à l'ensemble des acteurs présents dans leur grande diversité, pour leur assiduité et leur implication dans les travaux qui ont été conduits ici.

Je me permets également de saluer le travail du service Mer et Littoral de la Région qui m'a épaulée jusqu'ici avec efficacité, avec Madame Nathalie BERNARD la Chef du service qui est présente et je l'en remercie, accompagnée de son Directeur Monsieur Philippe GUEDU.

Je ne vais pas revenir dans le détail sur le bilan que dressaient Messieurs les Préfets coordonnateurs lors de notre séance du 8 décembre que je fais mien, mais je profite de cette nouvelle étape aujourd'hui, pour souhaiter avec vous que nous sachions capitaliser ce savoir-faire. Cela nous sera indispensable pour répondre au plus juste aux enjeux auxquels notre façade et ses habitants actuels et à venir sont confrontés. De nombreuses perspectives s'ouvrent à nous désormais, il nous faut travailler ensemble à l'élaboration et à la mise en œuvre d'une politique maritime véritablement intégrée au travers, par exemple, de l'élaboration du document stratégique de façade. L'enjeu est important à la fois au plan national mais aussi à l'échelle de la façade qui doit faire reconnaître ses spécificités (notamment la petite pêche côtière), sa réalité (la façade est loin de se réduire à une grande plage surpeuplée l'été) et son potentiel, à savoir un patrimoine naturel d'exception, un premier rang pour le nautisme, l'importance et la diversité du secteur économique et de l'emploi issu des activités maritimes et littorales, un territoire d'innovation en particulier dans le domaine de la transition énergétique, la présence du Pôle Mer Méditerranée, des équipements portuaires de rang mondial, etc.

Autre chantier à venir, celui du développement d'une filière industrielle de l'éolien offshore, qui ne peut se faire qu'en poursuivant une concertation de qualité avec l'ensemble des acteurs, concertation qui s'est jusqu'à aujourd'hui extrêmement bien passée, je le disais à M. Veyan tout à l'heure, et je le félicite pour le travail qu'il a accompli.

Les sujets sont nombreux, je ne vais pas vous en faire une liste exhaustive, nous allons dans quelques instants nous atteler à l'ordre du jour, mais je ne peux conclure sans attirer l'attention sur les moyens (je le disais dès la première réunion) que nécessitera la mise en œuvre de nos actions pour que celles-ci puissent être menées à bien dans les meilleures conditions. Je me présente à nouveau devant vous, j'espère avoir de nouveau votre confiance pour assurer la vice-présidence de ce Conseil Maritime.

(Applaudissements).

M. CADOT – Ces applaudissements sont déjà une forme de plébiscite, mais néanmoins je pense qu'il est préférable de passer au déroulement formel du vote. Comme cela vous est indiqué, seuls les membres titulaires du Conseil maritime de façade, ou les suppléants en leur absence ou ceux qui disposent d'un mandat ont le droit de vote. Les représentants de l'Etat et de ses établissements publics ne prendront pas part au vote. Vous avez trouvé dans votre petite valise une enveloppe bleue ainsi qu'un bulletin de vote non rempli, il vous appartient d'inscrire sur ce bulletin vierge le nom du candidat (il n'y en a qu'un qui est déclaré) ensuite il faut glisser le bulletin dans l'enveloppe et vous vous rendez devant les urnes qui sont au fond de la salle pour déposer votre bulletin. On procédera tout de suite au dépouillement, de façon à installer la Vice-présidente dans sa fonction de Vice-présidente du Conseil maritime de façade.

L'Assemblée procède aux opérations de vote :

- 37 BULLETINS
- 32 VOIX POUR Mme PEIRANO.
- 2 BULLETINS NULS
- 3 BULLETINS BLANCS

Mme Mireille PEIRANO est élue présidente de la Commission permanente, vice-présidente du Conseil maritime de façade.

M. CADOT – Mme Mireille PEIRANO est élue à l'unanimité des suffrages exprimés. Elle reprend ses responsabilités et je l'invite à nous rejoindre à la tribune.

(Applaudissements).

- **Point n°3 : Élection des membres de la Commission permanente.**

VAE JOLY – Merci Madame PEIRANO d'avoir porté votre candidature pour assumer cette responsabilité de Présidente de la Commission permanente, Vice-présidente du Conseil Maritime de Façade, et tous nos compliments pour cette élection.

Nous allons passer au vote des membres de la Commission permanente qui relève de la même procédure que celle pour la Présidence de la Commission permanente. Quelques rappels sur le rôle de la Commission permanente : elle assure la continuité des travaux du Conseil entre deux sessions. Je rappelle que jusqu'à présent les sessions ont lieu deux fois par

an et à chaque fois que nécessaire si l'actualité l'y invite. Elle en prépare le programme de travail et les délibérations. Elle peut, comme cela a déjà été évoqué précédemment, se voir déléguer les missions par le Conseil et notamment émettre en son nom des délibérations ou des avis. Elle assure enfin la cohérence des travaux des groupes de travail. La Commission permanente comprend un maximum de 15 membres, es-fonction, le Préfet et moi-même en tant que Présidents du Conseil maritime de façade, la Présidente de la Commission permanente, le Préfet de la région Languedoc-Roussillon ou son représentant, le préfet de Corse ou son représentant.

Nous allons procéder à l'élection des membres des quatre collèges, celui des collectivités territoriales et de leur groupement, en notant que Mme PEIRANO étant Présidente de la Commission permanente ne peut plus se présenter pour être membre du collège des collectivités territoriales. Deuxième collège, celui des représentants des activités professionnelles. Troisième collège, celui des salariés d'entreprise et enfin le collège des associations et des usagers.

De la même manière, un temps de parole de deux minutes est accordé pour les candidats qui souhaitent prendre ce temps de parole et présenter leur candidature. Le vote a lieu à bulletin secret, à la majorité simple des suffrages exprimés et en vous servant de ce bulletin de vote que j'ai amendé de vive-voix concernant le premier collège pour le cas particulier de Mme la Vice-présidente. Nous procéderons à une élection partielle à l'occasion de la prochaine session pour respecter à la lettre la procédure et compléter la composition de la Commission permanente parmi les collectivités territoriales. Après l'écoute des candidats, je vous proposerai de remplir ce bulletin de vote, de le glisser dans l'enveloppe prévue à cet effet et de le déposer dans les urnes. Quelqu'un souhaite-t-il prendre la parole ?

M. VIDAL (Fédération des industries nautiques) – Je suis représentant de la Fédération des industries nautiques, et je voulais signaler une petite modification si vous l'acceptez : nous faisons un ticket commun avec Serge PALLARES qui représente la Fédération française des ports de plaisance. Serge a beaucoup travaillé dernièrement pour la défense de la plaisance vis-à-vis de la taxe de mouillage, je pense que certains lui en sont reconnaissants. Personnellement, dans mon cursus nautique j'étais Président de la ligue de la Fédération française de voile, Président de la Fédération française des ports de plaisance, membre du Conseil supérieur pendant une trentaine d'années. C'est un milieu que je connais particulièrement bien, et je vous invite à voter sur le duo Serge PALLARES titulaire, et moi-même suppléant, c'est-à-dire à ne pas me cocher, mais cocher Serge PALLARES, si vous en êtes d'accord. Merci de votre attention.

M. ANDRIEU – Cela me pose un petit problème en termes de fonctionnement parce que le principe, c'est que le suppléant du membre de la Commission permanente est le même que son suppléant désigné pour siéger au Conseil maritime de façade. C'est le problème que j'identifie. Je peux comprendre que vous vouliez agir ensemble mais dans ce cas il faudrait libérer votre place.

M. VIDAL – (Partiellement inaudible). J'élimine ma candidature.

VAE JOLY – Vous retirez donc votre candidature, M. PALLARES est candidat, simplement ce que je comprends c'est que nous avons trois membres à désigner, nous ne pouvons pas changer le nombre, aujourd'hui nous aurons comme candidat sur votre collège, M. VARIN, M. MOLINERO, M. PALLARES, qui n'est pas présent mais que vous représentez, M. BARAONA, et M. PEYER. L'élection conduira à désigner en fait trois représentants. Nous pouvons le faire comme cela, sur le plan pratique vous retirez votre candidature et il y a trois sièges à pourvoir. Si j'ai bien compris, Monsieur VIDAL, vous appelez à voter M. PALLARES.

M. VIDAL – Oui tout à fait. On fait un bloc commun.

VAE JOLY – Nous avons donc cinq candidats et trois sièges à pourvoir. Merci. D'autres interventions s'il vous plaît ?

M. Olivier VARIN (Armateurs de France) – Je représente Armateurs de France, je suis Directeur général adjoint de la Compagnie Méridionale de Navigation. Armateur de France diminue toujours le poids carbone à l'unité transportée depuis des années. Nous voulons aller au-delà de la réglementation pour améliorer l'état écologique de notre Méditerranée. Nous avons débuté des partenariats avec les aires marines protégées pour imaginer une charte d'éco-navigation. Je travaille sur ces sujets-là. J'aimerais proposer comme sujet pour notre Conseil maritime de façade, celui du dispositif de séparation de trafic du canal de Corse.

M. Jean ESCALES (Fédération française d'études et de sports sous-marins) – Bonjour, je représente la Fédération française d'études et de sports sous-marins. C'est une fédération qui comprend 2.200 clubs à travers la France et les territoires d'outre mer 150.000 licenciés c'est-à-dire autant d'observateurs et de sentinelles de la mer comme nous les appelons. Depuis plusieurs années nous nous sommes énormément investis dans le développement durable, dans l'environnement, tant et si bien que cela fait trois ans que nous employons une chargée de mission uniquement sur ces thématiques. En ce qui me concerne je suis Vice-président de cette Fédération, Président du Comité Corse de celle-ci, j'ai présidé la Commission Corb Mérou au sein du Conseil maritime, je suis membre de l'IFRECOR, c'est-à-dire l'Initiative Française des Récifs Coralliens. Je vous remercie de m'avoir écouté.

M. Henri FRIER (Union nationale des centres permanents d'initiatives pour l'environnement) – Bonjour à tout le monde. Je vous ai adressé ma profession de foi, donc je ne vais pas vous ennuyer en la relisant. Je représente le réseau des CPIE, c'est l'Union nationale qui m'a désigné. Elle a désigné des représentants sur chaque façade également. J'étais dans le précédent Conseil maritime de façade et cette fois pour être plus proactif (on a été très présent mais sans doute pas assez actif. Je suis mandaté par mon Conseil d'administration, par l'Union nationale et par le groupe de travail national mer et littoral que je co-anime avec mes collègues des autres façades pour candidater à cette Commission permanente et y être assidu. Le CPIE que je préside est à La Ciotat, c'est assez facile d'accès par rapport à Marseille. Je vous ai donné mon parcours professionnel je ne vais pas m'étendre à ce sujet mais j'ai commencé dans les eaux de la COMEX et j'ai dirigé le GIE franco-britannique qui s'appelait EUROSHORE et qui commercialisait de la poussée d'Archimède, du très profond. Je m'appuie bien entendu sur les valeurs du label CPIE qui est un label fort avec 80 CPIE en France et 900 salariés. Je vous remercie de la confiance que vous pourriez m'accorder.

M. Michel COULOMB (Comité national olympique et sportif français) – Je représente les 16 millions de pratiquants sportifs qui se sont fédérés. Le Comité national olympique et sportif français est le représentant de tous ces sportifs. Je pense qu'il est intéressant de faire le lien entre les instances que vous représentez et le mouvement sportif et ses pratiquants. Je pense qu'il faut faire des efforts pour anticiper. J'ai participé à la fabrication de la charte de Port-Cros et je participe également auprès du Réseau mer à toutes les manifestations et en particulier au projet "Sport Mer et Territoires" dont il est question dans la mesure complémentaire 179. Je pense qu'il faut resserrer les pratiquants autour des spécificités du bassin méditerranéen, c'est un véritable enjeu.

M. Daniel METIVIER (Fédération nationale des pêcheurs plaisanciers et sportifs de France) – Je suis Vice-président de la Fédération nationale des pêcheurs plaisanciers et sportifs de France. Nous avons regretté que la pêche récréative ne soit pas présente la dernière fois. Je me présente à ce titre en espérant que nous serons présents cette fois-ci, sachant que la pêche récréative et la plaisance représentent dans notre région un atout économique très important et qu'il serait dommage de ne pas avoir quelqu'un qui les représente. Je vous remercie.

M. Christian MOLINERO (Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de Provence-Alpes-Côte d'Azur) – Bonjour, je suis patron pêcheur. Je me présente à la demande de mes collègues professionnels pour plusieurs raisons : d'abord, nous sommes le métier emblématique de la Méditerranée puisque nous sommes sûrement les plus anciens à occuper la belle bleue, et nous sommes toujours là. Bien que d'autres aient pris le nom de sentinelles, je pense que les patrons pêcheurs, les matelots qui sont à bord des bateaux, sont les premières sentinelles parce que nous y sommes du 1er janvier au 31 décembre quel que soit le temps bien souvent, c'est très important.

D'autre part, on m'a demandé de me présenter parce que j'ai deux casquettes qui me permettent de couvrir un certain secteur, d'abord je suis Président au niveau national de la Commission Méditerranée qui regroupe les trois Comités régionaux, je sais ce qui se passe dans les trois secteurs, et je suis le Président de la Commission environnement et usage maritime du Comité national dont les sujets sont exactement les mêmes que ceux qui sont traités lors du CMF. Je connais les dossiers et par rapport à certains qui arrivent et qui sont spécialisés dans quelque chose, j'ai déjà une très bonne connaissance de tout ce qui se fait. Je faisais partie de l'ancienne Commission permanente, on a fait un excellent travail. Mais suite à une discussion avec un collègue qui a été député, maire, conseiller général et régional, il m'a dit que ce n'était peut-être pas l'argument à avancer parce que quand on est élu puis réélu ou qu'on perd une élection c'est rarement par rapport au travail que l'on a fait. Je n'emploierai donc pas cet argument, mais je pense que l'on a tout de même fait un très bon travail.

M. Germain PEYER (Professionnels des Energies marines renouvelables) – Bonjour, je suis le représentant aux côtés de Philippe VEYAN des professionnels des énergies marines. Je suis le Directeur du développement de la société EOLFI qui est spécialisée dans le développement de projets éoliens flottants dans le golfe du Lion et je suis basé à Marseille. Comme l'un de mes confrères, je me suis permis de me présenter auprès d'un grand nombre d'entre vous, j'essaie d'être assez large pour présenter notre candidature et pourquoi nous pensons être légitimes au niveau de la profession pour faire partie de la Commission permanente. Je tenais tout d'abord à vous remercier de nous avoir accueilli, parce que nous occupons un nouveau siège de ce Conseil maritime de façade, nous sommes très honorés et nous espérons pouvoir être actifs, de ce fait nous nous sommes dit que nous pouvions être actifs jusqu'au bout en nous présentant. J'ai le mandat à la fois du syndicat des énergies renouvelables (SER) et de France énergies éoliennes (FEE) qui sont les deux syndicats qui fédèrent l'ensemble des industriels des énergies marines, pour représenter notre profession au sein de la Commission permanente.

Nous exprimons notre légitimité de plusieurs façons : d'une part, notre activité va toucher l'ensemble de la façade, on va en parler tout à l'heure, les zones concernant à la fois la région Provence-Alpes-Côte d'Azur et le Languedoc-Roussillon, et d'autre part grâce à notre métier nous sommes en lien avec de très nombreux acteurs présents ici, les associations environnementales, les usagers de la mer, les pêcheurs, les plaisanciers mais également les industriels et les services de l'Etat. C'est notre quotidien de dialoguer avec vous. Nous pensons être légitimes particulièrement pour

débattre sur les sujets qui nous concernent mais aussi sur les sujets transverses qui sont par exemple la planification spatiale maritime ou bien les plans d'action sur le milieu marin ou le déploiement de nouvelles zones Natura 2000. Ce sont des sujets qui ne concernent pas que nous, mais nous sommes légitimes pour pouvoir en être l'un des acteurs et en débattre avec vous. Je vous remercie beaucoup.

M. Patrick BARAONA (Pôle mer Méditerranée) – Je suis Directeur du Pôle Mer Méditerranée depuis sa création et sa labelisation par l'Etat en juillet 2005. Nous fêtons nos 10 ans cette année. Nous avons plus de 400 membres sur la façade méditerranéenne française en Provence-Alpes-Côte-d'Azur, Languedoc-Roussillon et Corse. Le siège est en PACA, mais nous avons un bureau de représentation maintenant dans le Languedoc-Roussillon. Le Pôle mer Méditerranée est composé à 75% d'entreprises, 25% de chercheurs, formateurs mais également d'associations. Notre mission est de contribuer durablement au développement de l'économie maritime et littorale dans six domaines d'actions stratégiques : la sécurité/sureté maritime, le naval et le nautisme, les ressources énergétiques et minières marines, les ressources biologiques marines (pêche, aquaculture, technologie bleue), l'aménagement du littoral et de l'environnement, les ports, infrastructures et transports. Pour ce faire nous sommes moteur de l'innovation, nous avons labellisé plus de 258 projets pour 700 M€ de budget de R&D dont 195 projets ont été co-financés, ce qui représente environ la création de plus de 2.000 emplois directs.

Si nous sommes élus à cette Commission, notre objectif est d'apporter l'expertise du pôle dans les domaines pré-cités et de représenter nos membres, en particulier nos PME qui sont peu représentés. Nous siégeons dans beaucoup d'instances nationales et européennes, nous travaillons avec le Pôle Mer Bretagne-Atlantique, nous pourrions aussi donner un éclairage au Conseil sur ce qui se fait, sur les actions qui sont menées ailleurs au niveau régional, national ou européen.

M. CADOT – Désormais je crois que vous pouvez remplir vos bulletins de vote pour procéder à cette élection, merci.

L'Assemblée procède aux opérations de vote.

VAE JOLY – Mesdames et messieurs je vous propose de rejoindre vos sièges de manière à reprendre l'ordre du jour. Le dépouillement des bulletins se fera en tuilage en temps masqué, et vous sera communiqué après la reprise de l'ordre du jour. Je passe à cet effet la parole à M. le Préfet CADOT.

- **Point n°4 : Éolien flottant : éléments de présentation et de conclusion de la démarche de planification, création de la commission spécialisée de suivi du développement de l'éolien en Méditerranée.**

M. CADOT – Le point que nous allons aborder maintenant concerne l'une des questions qui avait été évoquée lors de la réunion de Montpellier sur la présentation du document de planification et notre proposition de zonage pour le développement de l'éolien flottant en mer Méditerranée dans le cadre des appels à projet en préparation. Nous avons enregistré un certain nombre de remarques et d'interrogations quant au suivi sur les conséquences environnementales de la mise en place de fermes d'éoliennes flottantes ou de démonstrateurs. Nous nous étions engagés à mettre en place un dispositif. Je laisse M. Nicolas SINGELLOS de la Direction interrégionale de la mer Méditerranée vous faire cette présentation qui est une proposition de méthode de suivi que nous vous soumettons.

M. Nicolas SINGELLOS (Direction interrégionale de la mer Méditerranée) – Merci, Monsieur le Préfet. Comme vient de le rappeler Monsieur le Préfet CADOT, le 7 avril dernier l'État s'était engagé par la voix des préfets coordonnateurs, à établir une Commission spécialisée de suivi pour les aspects environnementaux mais également pour les aspects socio-économiques du développement de l'éolien flottant en Méditerranée.

Un rappel pour les nouveaux membres du Conseil maritime de façade qui n'ont pas suivi ce dossier : il avait été demandé par la ministre de l'Écologie aux préfets coordonnateurs de façades en novembre de trouver des zones de développement de l'éolien en Méditerranée. Comme vous le voyez, le calendrier a été assez resserré, nous avons travaillé d'arrache-pied pour pouvoir répondre aux enjeux pour le moins importants qu'est le développement de l'éolien en Méditerranée. Le 8 décembre dernier, le Conseil maritime de façade a décidé que l'éolien posé ne pourrait pas être développé sur notre façade, mais qu'en revanche l'éolien flottant avait toutes ses chances. Nous avons organisé un certain nombre de réunions avec les acteurs de la façade, les pêcheurs, les transporteurs, les plaisanciers, l'environnement, la défense, et nous avons pu à l'issue de ces nombreuses concertations identifier trois zones : deux en Languedoc-Roussillon et une en Provence-Alpes-Côte-d'Azur. Ce sont des zones importantes et intéressantes et qui ont recueilli de la part de l'ensemble des acteurs un avis favorable.

Cela dit, l'avis favorable qui a été reçu est assorti de plusieurs recommandations, dont une particulièrement importante : celle d'un suivi fin des impacts socio-économiques et environnementaux. C'est la raison pour laquelle les préfets coordonnateurs de façades vous ont proposé la création d'une Commission spécialisée de suivi, comme le permet le règlement intérieur. À ce-jour, le règlement intérieur a clarifié le fonctionnement des Commissions spécialisées. C'est

une Commission dont la création est arrêtée par les préfets coordonnateurs. Un appel à candidature a déjà été lancé et nous avons reçu à ce jour quinze candidatures des membres du Conseil maritime de façade pour siéger au sein de cette Commission. Il faut savoir qu'elle est également ouverte aux personnalités extérieures, c'est ce qui en fait sa richesse, dans la limite des deux-tiers de sa composition.

L'appel à candidature reste ouvert, on ne le clôt pas avec ce Conseil maritime de façade. Nous avons l'intention de vous faire une proposition de composition d'ici à la fin de l'été, au mois de septembre, à travers une consultation par écrit comme le permet également le règlement intérieur que vous avez voté. La proposition de composition, une fois amendée, corrigée ou adoptée par écrit par les membres du CMF, un arrêté inter-préfectoral de création, de définition du mandat et de composition sera signé par Messieurs les Préfets pour la mettre en place d'ici à la mi-septembre et commencer à travailler, puisque vous n'êtes pas sans savoir que l'on attend l'ouverture de l'appel à manifestation d'intérêt qu'avait annoncé le Premier ministre en décembre dernier à Nantes concernant le développement de l'éolien flottant en mer. Monsieur le Préfet, j'en ai terminé sur l'éolien.

M. CADOT – Merci. Est-ce que cette proposition qui sera finalisée avec une proposition plus complète de composition de cette Commission spécialisée, vous convient ? Ainsi que la formalisation par un arrêté inter-préfectoral lui donnant une véritable visibilité, une assise ? Tout cela vous convient-il et répond-il aux interrogations et attentes que vous nous aviez exprimées ? (*Pas d'observations*). Nous pouvons partir sur cette voie, je vous en remercie beaucoup, et nous allons avec le Préfet maritime finaliser les propositions, vous les communiquer et les formaliser pour la rentrée du mois de septembre. Nous passons à l'examen du point suivant de l'ordre du jour.

- **Point n°5 : Document stratégique de façade : organisation des travaux à venir et proposition de constitution des groupes de travail thématiques.**

VAE JOLY – Le chantier du document stratégique de façade a débuté, le Conseil national de la mer et des littoraux a adopté en octobre de l'année dernière le rapport final "état des lieux" et qui vaut situation de l'existant, pour un document d'ambition qui est la stratégie nationale de la mer et du littoral. C'est à notre tour aujourd'hui d'élaborer ce premier volet à l'échelle de la façade, sans perdre de temps et en anticipant. Cela consiste en l'élaboration d'un état des lieux des enjeux et des activités maritimes de la façade et également en la réalisation d'une analyse spatiale, un sujet que nous avons déjà abordé à plusieurs reprises. A cet effet, je vais passer la parole à Nicolas Singellos, pour une présentation de l'organisation qui vous est proposée dans cet esprit.

M. SINGELLOS – Merci, Amiral. Comme vient de le rappeler l'Amiral JOLY, le document stratégique de façade est une déclinaison locale de la stratégie nationale pour la mer et le littoral, c'est-à-dire une vision à long terme de la politique intégrée de la mer et du littoral. C'est donc un document stratégique de référence pour le milieu marin, pour la valorisation des ressources marines et pour la gestion à intégrer et concertée des activités liées à la mer ou au littoral, à l'exception de celles dont l'objet unique est la sécurité nationale et la défense.

Comme vous pouvez le voir dans le schéma, le document stratégique de façade va reposer sur quatre grandes thématiques qui ont été définies pour la stratégie nationale mer et littoral qui en comprend six, quatre pour le document stratégique de façade : la protection des milieux naturels et culturels, la prévention des risques et la gestion du trait de côte, le développement durable des activités, et la connaissance, la recherche, l'innovation et la formation. Comme vous pouvez également le voir sur la diapositive, un certain nombre de contributions ont été réalisées depuis 2012 sur ces différents items, pas forcément dans le cadre du document stratégique de façade mais qui renvoient aux différentes thématiques, c'est le cas des Assises de la mer et du littoral, de différentes stratégies et initiatives locales et les instruments de planification un peu plus larges comme on vient de le voir avec l'éolien flottant.

Sur la première thématique, on peut voir que l'on a déjà beaucoup travaillé, c'est-à-dire que grâce à la directive cadre "stratégie pour le milieu marin" et notamment le plan d'action pour le milieu marin, la protection des milieux naturels a largement été traitée mais pas totalement. L'objet du document stratégique de façade sera de renforcer ce qui a été fait, de l'actualiser et d'essayer d'obtenir une vision assez exhaustive de l'ensemble des problématiques sur la façade maritime concernant la mer et le littoral. Au sujet de l'organisation d'élaboration, ce que Messieurs les préfets vous proposent aujourd'hui, c'est la création de quatre groupes de travail thématiques qui renvoient et répondent immédiatement aux quatre différentes thématiques du document stratégique de façade, à l'exemple de ce qui se fait pour le Conseil national de la mer et des littoraux. Quatre groupes de travail thématiques sur la protection de l'environnement, sur la prévention des risques, le développement durable des activités marines, la recherche et l'innovation, qui seront composés uniquement de membres du Conseil maritime de façade, à la différence de la Commission spécialisée, et qui rendront compte de leurs travaux directement à la Commission permanente. C'est l'un des renforcements de cette Commission qui coordonnera le travail des quatre groupes de travail. La Commission permanente rendra alors compte au Conseil maritime de façade de ces travaux synthétisés et bien coordonnés pour ne

pas avoir des éléments qui rentreraient en contradiction entre les différentes conclusions émises par les groupes de travail.

En parallèle, l'État travaille également, puisqu'il existe une Commission administrative de façade réunissant les services de l'État et la collectivité territoriale de Corse, au sein de laquelle un Comité technique sur le document stratégique de façade va être constitué pour pouvoir coordonner, l'action des services de l'État sur ce sujet. Enfin, des liens seront organisés entre la Commission permanente et ce Comité technique, pour une meilleure élaboration du document stratégique de façade.

Un dernier point : l'opposabilité du document stratégique de façade. Le Conseil d'État a recommandé au Ministère de l'Écologie de clarifier l'opposabilité du document stratégique de façade. Le gouvernement a déposé un amendement à la loi « biodiversité » pour réviser les articles qui font référence à la stratégie nationale de la mer et du littoral et au document stratégique de façade. Pour faire simple, deux types d'opposabilité pourraient apparaître pour le document stratégique de façade : un certain nombre de plans, programmes et schémas qui sont applicables aux espaces maritimes qui relèvent du document stratégique de façade à savoir les espaces maritimes sous souveraineté et sous juridiction, les espaces aériens surjacent, les fonds marins et les sous-sols de la mer, devront être compatibles ou rendus compatibles avec les orientations qui auront été définies par le document stratégique de façade, et concertées ensemble. Pour les plans, programmes et schémas qui sont applicables aux espaces et territoires terrestres des régions administratives côtières, lorsqu'ils ont une incidence significative sur la mer, ces documents devront simplement prendre en compte le document stratégique de façade. Pour mémoire, la loi biodiversité a été votée en première lecture à l'Assemblée nationale, elle est aujourd'hui au Sénat pour discussion dans les semaines et mois à venir.

VAE JOLY – Merci. Cette présentation soulève-t-elle des questions et des commentaires ?

M. François BONHOMME (biologiste) – Bonjour, je suis personnalité qualifiée, membre du CNRS, biologiste. En fait vous ne nous avez pas dit grand chose sur la méthode de synthèse qui va être utilisée pour les différentes Commissions qui vont travailler sur quatre secteurs différents pour arriver à ce document synthétique. Nous savons tous, même sans avoir regardé de manière détaillée les documents, que nous allons devoir faire face à des conflits d'usages ou d'intérêts mais aussi à des arbitrages absolument cornéliens entre ceci et cela. Il suffit d'observer la complexité des cartes de zonages, leur superposition, tous les enjeux et les acteurs. Il va falloir une méthode pour arriver à ces compromis. Or, rien jusqu'à présent dans aucun document que j'aie pu voir depuis que je suis au CMF ne nous dit comment nous devons fonctionner pour arriver à arbitrer. Or, nous arrivons à un document qui sera opposable dans le futur et cela devient donc extrêmement important de parler de la méthode qui permet d'arriver à un arbitrage. Par exemple, il y avait quinze zones possibles pour l'éolien en mer mais nous n'en faisons que dix parce qu'il y en a cinq qui vont être affectées à un autre usage. C'est toujours peser la chèvre et le chou, ce n'est pas facile et si rien ne nous est dit sur la façon d'y arriver à mon avis nous allons dans le mur.

M. CADOT – Je souscris totalement à votre observation, à l'aspect cornélien des arbitrages et au besoin d'une méthode. Merci de cette observation.

Mme PEIRANO – Je ne sais pas comment vont être composés ces groupes de travail mais je souhaitais vous indiquer dès maintenant que la Région PACA aimerait être dans ces groupes de travail.

Deuxièmement, je voudrais vous suggérer que le SHOM qui vient d'intégrer le Conseil maritime de façade soit associé non seulement à la réflexion mais en tant que ressource pour sa mission et ses compétences en cartographie marine.

Mme Catherine PIANTE (WWF) – Certains le savent ici, nous avons travaillé douze mois sur un projet qui s'appelle MEDTRENDS, qui est financé par la Commission européenne. On a fait de la prospective, sur tous les secteurs de l'économie maritime au niveau de la ZEE française. Je rebondis sur ce qui vient d'être dit, il va y avoir des conflits d'intérêts, la question de la méthodologie est une question clé. Je pense qu'elle devrait faire l'objet non seulement d'une présentation et d'une réponse aujourd'hui à la question, mais d'un débat à part entière, c'est absolument fondamental. Au-delà des principes derrière les arbitrages, il y a aussi les principes fondamentaux et les visions, les objectifs, avant même d'arbitrer il y a les objectifs que l'on se fixe pour la façade sur lesquels on doit se mettre d'accord puisque tous les arbitrages vont dépendre des grands objectifs et de la vision que l'on a dans 15 ans pour les eaux sous juridiction française en Méditerranée. On a un grand blanc sur la méthode, on a besoin d'un débat sur celle-ci, c'est évident.

M. ANDRIEU – Quelques éléments de réponse, cela a été dit tout à l'heure, le document stratégique de façade suppose en préalable que la méthode ait été définie pour la stratégie nationale de la mer et du littoral. C'est un document qui est l'application d'une stratégie nationale de la mer et du littoral. La première étape sera définie, Monsieur Bonhomme, elle sera faite au sein du Conseil national de la mer et des littoraux. Ce que nous souhaitons ici, c'est anticiper sur le travail qui va être réalisé, on a besoin d'une méthode, mais à ce stade comme cela vous a été rappelé, on en est à l'analyse de l'existant, on n'en est pas à rendre des arbitrages ou à écrire un document contraignant. On est dans le même calendrier

que le Conseil national de la mer et des littoraux, c'est-à-dire dans la première étape qui est la présentation de l'étude de l'existant. Ce que l'on propose en Méditerranée, compte tenu du travail qui a été fait avec notamment les Assises de la mer et du littoral qui s'étaient réunies il y a quelques mois, c'est de réintégrer ce travail.

Un travail important a été fait dans le cadre du plan d'action pour le milieu marin mais plutôt avec une composante environnementale. Ce sont effectivement des travaux qui viennent d'être soulignés par le WWF, ces travaux peuvent être mis sur la table, ils seront présentés à tous les membres du Conseil maritime de façade et travaillés au sein de ces groupes de travail, mais la méthode de synthèse des arbitrages dépendra de la stratégie nationale de la mer et du littoral et certains d'entre vous seront ou sont membres du Conseil national de la mer et des littoraux et ils pourront faire connaître localement le résultat du travail qui est engagé au niveau national. Je pense que nous aurons des précisions sur le sujet en novembre prochain puisque Marseille accueillera les 3 et 4 novembre les Assises de l'économie maritime. Je ne doute pas, en voyant le calendrier de la stratégie nationale de la mer et des littoraux que nous ayons quelques éléments précis sur la méthode qui sera préconisée.

En ce qui concerne les soutiens de l'État et des établissements publics, effectivement c'est l'une des innovations de ce Conseil, la totalité des établissements publics de l'État qui sont susceptibles d'accompagner les travaux du Conseil maritime de façade, est aujourd'hui invitée à participer aux travaux du Conseil. Suivant l'ordre du jour ils seront sollicités plus précisément, on a parlé du SHOM, on a aussi le CEREMA, qui nous accompagne qui est le service du Ministère de l'Écologie qui accompagne le Conseil national de la mer et des littoraux dans ces travaux. L'ensemble de ces organismes fait partie intégrante du Conseil maritime de façade sans voix délibérative mais ce sont clairement les experts dont nous avons besoin pour travailler aussi sur le contenu et la méthode.

VAE JOLY – Je vous propose de passer au point suivant, Monsieur le Préfet ?

M. CADOT – Nous allons préalablement donner les résultats des votes de la Commission permanente qui viennent d'arriver. Le Directeur interrégional va en donner connaissance.

M. ANDRIEU – Nous afficherons les résultats complets quand M. SINGELLOS sera revenu. Je vous donne les résultats concernant les membres élus :

- **Collège des collectivités territoriales :**
 - **M. CODORNIU est élu avec 32 voix,**
 - **Mme GIOVANNINI est élue avec 31 voix.**
 - **Je rappelle que Mme PEIRANO n'était pas candidate. Il reste un siège vacant qui sera pourvu lors de la prochaine réunion du Conseil maritime de façade.**
- **Collège des activités professionnelles :**
 - **M. MOLINERO est élu avec 24 voix,**
 - **M. PALLARES est élu avec 20 voix,**
 - **M. BARAONA est élu avec 21 voix.**
- **Collège des salariés :**
 - **M. TORRES est élu avec 30 voix.**
- **Collège des associations et des usagers :**
 - **M. ESCALES est élu avec 28 voix,**
 - **M. COULOMB est élu avec 23 voix,**
 - **M. FRIER est élu avec 24 voix.**

M. CADOT – Nous pouvons applaudir les membres élus, je vous remercie beaucoup. (*Applaudissements*). Nous avons désormais une Commission permanente pleinement constituée sous votre autorité, Madame Peirano, en tous cas sous votre animation et présidence.

- **Point n°6 : Avis sur le projet de Schéma régional de développement de l'aquaculture marine (SRDAM) pour la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.**

M. CADOT – Un avis a déjà été donné pour les régions Corse et Languedoc-Roussillon. Il reste à avoir l'avis sur la région PACA dans la mesure où nous devons maintenant conclure l'adoption de ce schéma qui sera le dernier des trois schémas régionaux à être adopté. Je rappelle, mais vous le savez tous, que ces schémas régionaux concernant le développement de l'aquaculture ont été institués en 2010 dans la loi de modernisation de l'agriculture comme l'un des leviers pour renforcer le développement de l'aquaculture marine. Ils ont également une valeur sur les documents comme les décisions d'exploitation des milieux marins ou comme le document stratégique de façade dont on vient de parler, qui doivent l'un et l'autre prendre en compte ces schémas régionaux. Dans toutes les régions de France il faut les adopter,

c'était un sujet compliqué. Je laisse le soin à M. FREDEFON de la Direction interrégionale de la mer Méditerranée de nous l'exposer plus complètement pour la région PACA.

M. Franck FREDEFON (Direction interrégionale de la mer Méditerranée) – Merci, Monsieur le Préfet. Vous l'avez rappelé, les Schémas Régionaux du Développement de l'Aquaculture Marine sont issus de la loi de modernisation de l'agriculture et de la pêche de 2010. Ils ont pour objectif de développer les filières grâce à un consensus minimum des acteurs, par le biais notamment de concertations comme celle que nous avons aujourd'hui.

Ce schéma est un document qui doit être validé par le Préfet de région qui a confié le pilotage d'élaboration à la Direction interrégionale de la mer Méditerranée. La DIRM s'appuie sur les préfectures de Départements et leurs services mais également d'un point de vue technique et scientifique sur l'IFREMER dans un premier temps et ensuite sur le CEREMA, bureau d'étude du ministère qui nous aide notamment sur le travail cartographique que vous allez voir. Le schéma est un recensement cartographique des sites existants pour l'aquaculture ainsi que des sites propices. Quand on parle d'aquaculture marine on parle de conchyliculture, de pisciculture marine et des autres cultures que l'on peut qualifier de plus nouvelles comme celle des algues ou les crustacés. L'étendue territoriale des schémas, c'est le domaine public maritime naturel et l'ensemble des communes littorales. Trois schémas ont été validés à l'échelle nationale, en Aquitaine, en Poitou-Charente et en Languedoc-Roussillon en sachant que pour la Corse vous avez tout loisir de réagir sur le projet puisque nous venons d'ouvrir la consultation du public. Les schémas doivent être actualisés tous les 5 ans.

Quelle est la portée juridique des schémas de développement de l'aquaculture marine ? Le niveau juridique mentionné dans les textes est un niveau de prise en compte. Les services instructeurs et les DDTM en particulier devront prendre en compte ce schéma lorsqu'ils instruiront des projets déposés par les professionnels. On devra prendre également en compte ce schéma lorsque l'on va élaborer le document stratégique de façade, et une fois que ce dernier sera validé on a vu que son poids juridique est un peu plus important que la prise en compte car les plans programme de projets en mer devront être compatibles avec le document stratégique, donc avec les éléments relevant de l'aquaculture qui seront en tout ou partie issus des schémas de développement de l'aquaculture marine.

L'ensemble des procédures reste applicable, c'est très important, notamment les études d'impact seront toujours demandées aux porteurs des projets. D'un point de vue juridique à proprement parler, le document est avant tout un document d'orientation cartographique qui est une aide aux différents acteurs, en particulier les services instructeurs et les porteurs de projets, mais il revêt aussi le poids que les acteurs veulent lui donner. On sait qu'en région PACA environ 200 personnes travaillent à temps plein dans le domaine de l'aquaculture marine. La région PACA est la première région productrice en pisciculture en France avec 1.500 tonnes par an de loupes et de daurades essentiellement. Vous allez voir tout à l'heure que l'on serait capable en développant de manière raisonnable l'aquaculture de doubler le nombre d'emplois et passer de 200 à 400 emplois. Le poids peut être renforcé par les différents acteurs notamment les collectivités et les responsables de SCOT. Par exemple en Corse, où cela s'appelle un PADDUC, des espaces à vocation prioritaire issus du travail élaboré dans le cadre du schéma de développement de l'aquaculture ont été identifiés. Par ce biais-là, le poids juridique est renforcé.

Un petit point sur le calendrier pour vous dire que nous travaillons sur le sujet sur l'ensemble des trois régions méditerranéennes dont PACA depuis 2012, avec des phases de pré-concertation, de consultations écrites, de prise en compte des retours. On se réunit aujourd'hui au sein du CMF, votre avis est requis au titre des textes (c'est pour cela que cela apparaît en rouge sur la présentation), en sachant qu'un certain nombre de consultations et réunions non obligatoires ont été menées (en bleu). Aujourd'hui vous allez émettre un avis sur le projet, à la suite de cet avis nous allons demander l'avis de l'autorité environnementale sur le projet pour ensuite organiser une consultation du public qui va durer un mois avant que Monsieur le Préfet puisse valider le projet par arrêté préfectoral.

La méthode de détermination des sites propices, de manière générale, est guidée par deux principes qui sont un développement raisonné dans la continuité des pratiques artisanales actuelles en respectant l'environnement et les usages existants. Vous allez voir d'un point de vue cartographique ce que cela donne : vous pouvez voir une illustration montrant comment on a pris en compte certains critères, comme au large de la commune de Saint-Raphaël, cela vous montre comment le critère par exemple d'herbier de posidonies et les coralligènes a été pris en compte. Ce critère explique la forme un peu biscornue parfois des sites propices. On a souhaité exclure les herbiers et les coralligènes qui ont des formes géométriques particulières pour cette raison. On peut voir un rejet de station d'épuration, on s'éloigne de 500 mètres de tout rejet de station d'épuration. Ce travail a été fait grâce à l'IFREMER qui a réalisé une étude en 1999 d'identification des principaux critères à prendre en compte pour l'aquaculture que cela soit pour la pisciculture ou la conchyliculture.

Vous pouvez voir les premières cartes qui ont été élaborées en 2013 et soumises à différentes phases de consultation. Nous avons pris en compte les avis, beaucoup de sites ont été réduits, supprimés, modifiés.

Je vais vous montrer maintenant le projet qui vous est aujourd'hui soumis. De manière générale, sur l'ensemble de la région, nous avons un développement potentiellement important pour la pisciculture en mer, ce sont les sites mentionnés en bleu. Nous avons 10 sites dans une logique de continuité par rapport aux installations existantes. Les sites en rouge sont propices à la conchyliculture et autres cultures nouvelles. La priorité est d'abord de maintenir la production existante sur l'Anse de Carteau et la Baie du Lazaret et puis de profiter des opportunités sur différentes lagunes ou marais salants pour des cultures nouvelles de type algues et crustacés essentiellement sur les Bouches-du-Rhône.

Maintenant, nous allons voir ce que cela donne département par département. D'abord en termes de propiété des sites conchylicoles dans les Bouches-du-Rhône en commençant par l'Ouest avec l'étang de Launes, les Salins du Midi et Fos. Nous avons un petit site à terre à Port Saint-Louis, identifié comme à la fois propice à la pisciculture à terre et pour faire de l'écloserie d'huîtres en accord avec la commune ; ensuite sur l'étang de Berre, essentiellement pour des cultures que je qualifierais de nouvelles ; au niveau du Frioul, un site propice pour la conchyliculture sur le périmètre de la concession accordée actuellement pour la pisciculture et nous avons une possibilité d'extension un petit peu au large de la concession exploitée par le producteur, pour bénéficier en particulier d'une meilleure circulation des eaux.

Dans le département du Var, la priorité est de maintenir la production actuelle dans la Baie du Lazaret. On a un premier site propice au niveau du golfe de Giens au large de la commune de Carqueiranne et de la presqu'île de Giens. Au large de la commune du Lavandou nous avons un site divisé en deux, puis un petit site dans la baie de Cavalaire et un dernier site sur la commune de Saint-Raphaël au lieu dit Agay. Pour les Alpes-Maritimes, nous avons deux sites identifiés comme propices à ce stade, à Golfe Juan et puis sur la commune d'Eze.

Le schéma, ce sont des cartes comme vous venez de le voir, sur internet vous pouvez voir des focus. Le schéma, c'est également une recommandation très importante, nous n'avons pas seulement des cartes, nous avons assorti chaque site identifié comme propice, de réserves ou de recommandations qui sont portées à l'attention des porteurs de projets et des services instructeurs. Par exemple, sur le Frioul, l'enjeu de la vérification de l'absence de munitions historiques apparaît, avant de mettre des cages. Il y a un risque, ce sera aux porteurs de projet de s'assurer que ce risque soit annulé avant toute implantation. Un autre exemple dans l'étang de Launes, on commence à préciser quel type de culture serait envisageable, on s'oriente d'avantage vers des algues, de la palourde, de la crevette plutôt que sur des moules ou des huîtres.

Les prochaines étapes : suite à votre avis en fonction des retours nous allons modifier les documents, on va saisir l'Autorité environnementale et on va consulter le public puis M. Le Préfet pour qu'un arrêté puisse être pris avant la fin de l'année. Tous les éléments sont en ligne sur internet. Vous avez un projet de délibération entre les mains, je ne vais pas le relire car il reprend essentiellement ce que je viens de présenter. J'en ai fini.

M. CADOT – Merci, Monsieur FREDEFON, c'est très clair et très pédagogique. Quelles sont les remarques, les réactions ou les commentaires que vous souhaitez faire sur cet important document ?

M. BONHOMME – Je reprends la parole, je ne me fais absolument aucune illusion mais je vais tout de même faire cette remarque, je pense que je l'avais déjà faite dans la discussion du plan pour le Languedoc-Roussillon, je trouve cela dommage que l'on ne caractérise pas les deux types d'aquaculture qui existent. Il y en a vraiment deux, dont une qui a des impacts masqués sur l'environnement qui ne sont pas du tout pris en compte. Vous avez une aquaculture de type extractif qui utilise la production primaire qui est in situ, la culture de coquillages, la production d'algues, les crustacés en extensif, le sea ranching, tout cela est assez vertueux, et vous avez une autre aquaculture qui consiste à élever des poissons carnivores à partir d'intrants qui sont de la nourriture produite ailleurs en particulier à base de farine de poissons favorisant l'industrie minotière. Je ne dis pas qu'on ne peut pas en faire, peut être que localement ce n'est qu'une goutte d'eau dans la mer, mais il y a quand même une forme d'aquaculture qui déplace les problèmes, et s'il vous faut 10 kilos de bonnes protéines pour faire 1 kilo de loupes ou de daurades vous externalisez les problèmes qui sont pris en compte par d'autres, ailleurs, je trouve cela dommage que l'on mette les deux choses dans la même catégorie; même si évidemment je me fais peu d'illusions.

M. CADOT – Je ne sais pas si les représentants de l'aquaculture qui sont présents pourraient répondre sur ce point car les critères du schéma sont plus des critères d'impact sur l'environnement que de nature économique de la filière. Dites-nous ce que pense la profession au sujet de cette distinction entre les carnivores et les autres ?

M. MOLINERO – J'aimerais généraliser un petit peu plus. En tant que représentant du Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de PACA, je pense être relativement bien placé pour en parler. D'abord il faut resituer le problème, nos métiers que cela soit la pêche ou l'élevage, c'est de nourrir la population le mieux possible. Soit on se dit que nous ne faisons rien chez nous car il y a beaucoup de gens qui sont pour que rien ne se passe chez nous pour diverses raisons, comme celles qui viennent d'être dites ou pour une question de paysage, une ferme ce n'est pas joli, il

y a une pollution, etc. Beaucoup d'arguments ont été avancés, mais la plupart de ces arguments sont faux, il faut tout de même le savoir.

Que voulons-nous ? Faire manger du poisson d'élevage mais du bon poisson. Alors, achetez le poisson que l'on fabrique dans notre région, en Languedoc-Roussillon et en Corse, arrêtons d'importer de la merde, je m'excuse du terme, d'Asie ou d'ailleurs, car dans ce cas effectivement au niveau protéines c'est bon mais au niveau gustatif et qualitatif cela ne vaut rien du tout, ce n'est pas cher, c'est tout. Chez nous, nous faisons du bon poisson, un travail extraordinaire a été fait, Mme CHARVOZ est là pour en parler avec son Directeur Monsieur PASTA, nous avons cherché à améliorer cette qualité par rapport à la densité dans les cages, surtout sur la nourriture car pour ce qui nous concerne, c'est principalement du poisson bio ou label rouge. Ils sont en train de faire eux-mêmes des expériences pour d'abord nourrir ce poisson avec autre chose que de la farine animale quand ils peuvent le faire, et de toute façon même si nous voulons être les plus vertueux du monde, même si on arrête de nourrir nos poissons avec de la farine, ce n'est pas avec ce qui est consommé sur notre région que l'industrie minière va s'effondrer, il faut en être conscient.

M. CADOT – C'est très clair, d'autres prises de parole ?

M. Patrick LAFFITTE (France Nature Environnement – suppléant) – France Nature Environnement et je parle aussi au nom de France Nature Environnement Languedoc-Roussillon et PACA. Nous votons contre ce projet, nous pensons que l'aquaculture telle qu'elle est pratiquée en Méditerranée n'est pas adaptée. Dans le document elle est présentée comme de pleine mer et artisanale, or, de fait, elle est côtière voire lagunaire et elle utilise des process qui sont tout à fait industriels. Les retours que nous avons de la Conchyliculture en Languedoc-Roussillon sont désastreux du point de vue des pollutions. La ferme aquacole qui se trouvait à Saint-Raphaël, qui a sévi pendant plus de 20 ans et qui a été délogée il y a quelques années a complètement détruit quasiment 2 hectares de posidonies. Normalement, dans le cahier des charges il était prévu une remise en l'état des lieux, ce n'est pas possible à l'échelle d'une vie humaine et, bien sûr, rien ne sera fait. Le choix que vous avez fait de passer une ferme de l'autre côté c'est-à-dire entre la Baie d'Agay et l'île des Vieilles, il est vrai que votre cartographie ne permettait pas beaucoup de voir si vous étiez dans les posidonies ou pas, mais il ne faut pas oublier que nous sommes sur des plateaux continentaux qui sont courts et généralement occupés par des posidonies. Les tombants sont très proches des tombants coralligènes. Il va y avoir de gros conflits d'intérêt car il y a une forte présence de la plaisance, de la pêche, de la plongée, de l'archéologie sous-marine tant antique que moderne, car beaucoup d'épaves datent de la dernière guerre. Cela ne nous semble pas être une zone adaptée.

En plus, nous sommes à proximité du cantonnement du (inaudible) qui se trouve de l'autre côté. Nous avons préconisé il y a quelques années un développement de ce type de cantonnement pour permettre une régénération naturelle de la faune, et si l'on avait effectivement émaillé tout le long de la côte avec ce type de cantonnement on aurait certainement pu développer davantage la petite pêche et on aurait peut-être créé plus de métiers et d'emplois qu'avec ces quelques fermes aquacoles.

M. CADOT – Merci, nous avons enregistré votre avis défavorable et tous les motifs qui le fondent. D'autres interventions ?

M. BALMA – Je suis Président français de l'aquaculture marine et nouvelle. Je tiens à préciser que cela fait bien longtemps que l'on ne donne plus 10 kilos de poissons pour faire 1 kilo, vous devez avoir des chiffres qui datent de quelques dizaines d'années. Nous travaillons beaucoup sur l'alimentation, la sélection génétique, la durabilité de notre industrie et du maintien du bon état écologique des sites où l'on travaille. Si vous regardez toutes les fermes qui se trouvent aujourd'hui sur la côte méditerranéenne, il suffit de plonger dessous pour voir dans quel état cela se trouve et cela ne reflète pas du tout ce que vous dites. Oui, nous voulons produire du bon poisson en France et nous voulons bien le faire. Il est certain que si nous n'avons pas de zones allouées nous ne pourrions pas le faire et de ce fait les producteurs iront produire dans les pays étrangers avec des normes qui seront sûrement bien moins environnementales qu'ici.

M. CADOT – Merci. Vous pouvez intervenir rapidement parce que nous n'allons pas ouvrir complètement le débat sur l'aquaculture une énième fois. C'est le troisième schéma régional, nous avons eu des réunions depuis 2012 extrêmement nombreuses, on peut à chaque fois reposer les problèmes généraux mais ils ont été longuement et à plusieurs endroits, depuis de nombreuses années, débattus. Si nous voulons tenir un ordre du jour très lourd il faut aussi que l'on prenne position sur ce qui est l'objet précis, c'est-à-dire le positionnement des sites sur la base du travail préparatoire assez détaillé qui a été fait dans les groupes spécialisés. Notre Conseil maritime de façade n'est pas un lieu où l'on doit réexaminer à chaque fois tous les sujets en les reprenant depuis la base et en repartant à zéro. Aujourd'hui ce qui nous est demandé c'est un avis sur un document qui a été préparé et sur lequel je souhaiterais que l'on s'exprime brièvement.

M. Pierre APLINCOURT (France Nature Environnement) – Bonjour, Pierre APLINCOURT, France Nature Environnement. Monsieur le Préfet, il y a déjà plus de trois ans on avait demandé à ce que soit étudiée la possibilité d'installer des fermes aquacoles sur le continent. Cela existe, l'avantage est que d'abord nous ne sommes pas sur des sites Natura 2000, on n'est pas dans un parc national, ni sur des zones où il y a des aires marines protégées, mais on est effectivement sur une potentialité d'installer sur la côte ces fermes aquacoles avec l'énorme avantage de ne pas être ouvert sur le milieu naturel directement et l'on peut contrôler les entrants, les sortants, etc. On a demandé depuis trois ans que cette approche soit faite. On constate et on regrette très sincèrement le fait que notre demande n'ait pas été examinée et que l'on n'ait pas eu la moindre réponse par rapport à cela, ce qui aurait permis aujourd'hui de travailler dans un autre contexte.

M. CADOT – C'est clair. Quelle est la réponse de la DIRM ?

M. ANDRIEU – Vous avez vu qu'il y a un certain nombre de critères d'exclusion site par site. Dès lors que l'un des critères d'exclusion a été identifié, le site réputé propice ne peut être retenu. Je rappelle enfin (et cela a été dit tout à l'heure) que les procédures restent valables, les études d'impacts, les études liées à la qualité de l'eau, tout cela doit être fait. Il s'agit d'un document d'orientation qui permet à un promoteur et c'est d'abord peut-être le problème du promoteur, de savoir qu'il y a en Méditerranée et sur la région PACA un certain nombre de sites sur lesquels il y a a priori une approche possible, favorable, mais sous réserve que toutes les études d'impacts soient conduites et que le respect des procédures soit formalisé. C'est à ce moment-là que d'autres instances interviennent comme la Commission des cultures marines, la Commission nautique locale où l'avis des autres usagers est pris en compte sur la sécurité. Je crois qu'il faut souligner cela, il ne s'agit pas de voter sur des zonages précis mais sur un document d'orientation.

M. CADOT – Merci. S'il n'y a pas d'autres questions je propose que nous procédions au vote sur ce Schéma Régional de l'Aquaculture Marine de la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur.

5 voix contre, 3 abstentions.

La délibération est adoptée à la majorité.

M. CADOT – Excusez-moi de poursuivre rapidement en passant la présidence à l'Amiral JOLY, je suis obligé de vous quitter, je vous prie de m'en excuser, pour ouvrir une autre réunion. Je cède la place pour quelques instants parce qu'il doit me rejoindre à la fin de cette réunion au Préfet MIRMAND qui a eu la gentillesse de faire cette opération de solidarité, mais je ne peux pas vous le laisser plus d'une petite demi-heure au grand maximum. Merci.

- **Point n° 7 : Avis sur le projet de programme de mesures du Plan d'action pour le milieu marin (PAMM) de la sous-région marine Méditerranée occidentale.**

VAE JOLY.- Les trois premiers volets avaient été approuvés ici, en séance, précisément en décembre 2012. Je les rappelle : évaluation initiale de l'état du milieu marin, son état écologique, pression et impact sur cet état écologique et analyse économique et sociale de l'utilisation des eaux. Deuxième volet, la définition du bon état écologique et un troisième volet qui était la définition d'objectifs environnementaux. Le 8 décembre dernier c'est bien le programme de surveillance que vous avez également approuvé, qui a pour but d'évaluer en permanence cet état écologique, de le mesurer, je dirais de le surveiller car après il pourrait y avoir une confusion, c'est pour cela que je fais ces rappels de terminologie. Il avait été également approuvé et avec le préfet CADOT j'ai signé ce programme de surveillance.

L'action sur le milieu marin continue, en vue d'atteindre le bon état écologique et c'est bien entendu l'objet du programme de mesures à prendre pour atteindre ce bon état écologique. Il a déjà fait l'objet d'une large concertation et je laisse Monsieur Philian RETIF de la Direction interrégionale de la mer Méditerranée présenter le programme de mesures de ce PAMM, Plan d'Action pour le Milieu Marin, pour la sous région Méditerranée occidentale.

M. Philian RETIF (Direction interrégionale de la mer Méditerranée) – Merci, Monsieur le préfet maritime. Le plan d'action pour le milieu marin est donc composé de cinq grands éléments révisables tous les six ans. Les trois premiers éléments ont été validés en 2012 et comme cela a été indiqué le programme de surveillance a été validé récemment le 3 juin dernier. Ce document approuvé est téléchargeable sur le site internet de la DIRM méditerranée et vous allez également recevoir un exemplaire papier dans le courant du mois de juillet.

L'enjeu pour 2015 est la mise en œuvre opérationnelle de ce programme de surveillance. Nous avons un schéma national d'organisation et d'animation qui est en cours de finalisation afin de créer un cadre structurant pour les six années à venir. En complément de cette organisation nationale, le Comité technique en charge de l'élaboration du PAMM travaille actuellement sur la définition d'une animation spécifique au niveau de la façade maritime et nous vous

tiendrons prochainement informés de l'avancée de ces travaux. Dernier élément du PAMM, le programme de mesures qui est à échéance de décembre 2015 et qui fait l'objet de la délibération d'aujourd'hui.

Pour rentrer dans le détail de ce programme de mesures : c'est donc le cinquième élément du PAMM, il regroupe l'ensemble des politiques publiques et des actions qui sont mises en œuvre pour atteindre l'objectif du bon état écologique des eaux marines. C'est véritablement le volet opérationnel du PAMM qui résulte de l'ensemble des autres parties.

Sur la présentation des mesures par grands objectifs environnementaux, nous avons à la fois une présentation de mesures existantes qui sont adoptées au titre d'autres politiques environnementales ou sectorielles. On va retrouver par exemple des dispositions du SDAGE qui répondent déjà à des grands objectifs environnementaux du PAMM. En fonction de l'analyse de la suffisance de ces mesures existantes ont été proposées ensuite des mesures complémentaires, au nombre de 63. Il s'agit soit de renforcement de mesures existantes soit de définition de nouvelles mesures.

Je vais vous présenter succinctement les grands axes de mesures complémentaires qui ont été proposés. Nous avons au total 63 mesures dont 32 qui sont en lien avec l'état écologique. Ces mesures sont classées par grandes typologies au nombre de 5 : tout d'abord des études en lien avec des actions de connaissance, des mesures sur la gouvernance en lien avec des mesures de gestion, des mesures réglementaires (propositions de nouvelles réglementations ou renforcement de la réglementation existante), des mesures en lien avec la sensibilisation, l'éducation et la formation, puis enfin des mesures de travaux.

Sur ce volet état écologique des mesures sont tout d'abord proposées pour contribuer à la conservation des fonds côtiers. Nous avons par exemple des études dédiées à la fonctionnalité des habitats et à leur répartition ; la proposition de mise en place de protection simple ou renforcée sur les habitats clés en bon état et lorsque les habitats sont dégradés la proposition de mise en place de restauration écologique. Des mesures également sur l'organisation spatiale des usages avec le développement des volets maritimes des SCOT ou des mesures contribuant à la meilleure organisation usages comme les mouillages et la plongée.

Concernant les canyons sous-marins, il a été proposé la mise en place de zones de protection renforcée sur les secteurs de biodiversité remarquable des têtes de canyons. Concernant les ressources halieutiques du Golfe de Lyon ou des zones côtières, tout d'abord des mesures pour identifier les zones fonctionnelles halieutiques et ensuite le développement des zones de conservation halieutiques qui seront donc des mesures de protection. Il est aussi proposé l'adaptation des engins de technique de pêche pour préserver les habitats. C'est une mesure ciblée sur les zones Natura 2000 et qui est en lien avec l'évaluation des incidences de la pêche en cours sur ces zones. La prise en compte du repos biologique des espèces dans les textes réglementaires, et concernant la pêche de loisirs, le renforcement de la réglementation, avec la proposition de mise en place d'une déclaration préalable obligatoire d'activité qui est une mesure de niveau national et qui sera déployée de manière uniforme sur les quatre façades maritimes françaises.

Concernant les mammifères marins, on s'attachera à maîtriser deux grandes pressions que sont les collisions et le dérangement acoustique, avec tout d'abord l'incitation à l'installation de systèmes de prévention et d'alerte contre les collisions, puis l'incitation au développement de motorisations peu bruyantes sur les navires touristiques neufs de passagers et dans les aires marines les plus sensibles.

Concernant les oiseaux marins, des mesures sur la dératisation des sites de reproduction et la limitation des dérangements sonores et lumineux sur les sites de reproduction, ce sont des mesures de renforcement réglementaire.

Le deuxième grand volet des mesures concerne les pressions et impacts, avec 19 mesures proposées. Ce sont des mesures qui sont en lien fort avec les SDAGE et avec leurs programmes de mesures associés. Nous avons ainsi parfois des mesures identiques dans les deux documents pour souligner cette mise en cohérence.

Sur la contamination chimique des bassins versants, il a été proposé la poursuite et le renforcement des travaux sur la gestion des eaux pluviales et de l'assainissement. Des études, puis des travaux pour diminuer les rejets à la mer issus des ports. C'est une mesure qui est axée sur la meilleure prise en charge des déchets toxiques dans les ports et sur l'équipement des aires de carénage pour éviter les rejets directs à la mer. Il a été également proposé une étude puis un programme d'actions sur les flux de contaminants issus des principaux cours d'eau dont cinq ont été ciblés sur la façade avec l'Aude, le Rhône, le Var, l'Hérault et l'Argens. Une mesure également spécifique sur les sédiments de dragage avec la proposition de mise en place de schémas d'orientations territorialisés des opérations de dragage et des filières de gestion des sédiments.

Concernant les déchets marins, nous utiliserons deux grands types de plans pour mieux prendre en compte les déchets marins, les plans départementaux de gestion des déchets et le programme national de prévention des déchets ; la mise en place dans les ports de dispositifs de récupération de déchets ramassés par les pêcheurs et des opérations dédiées et

ciblées de pêche aux déchets. Dans ce dernier cas précis, nous sommes plus sur des mesures curatives, mais la priorité est bien le préventif et la limitation des déchets à la source.

Sur les espèces non indigènes, il existe trois types de mesures : au niveau national l'établissement d'une liste d'espèces marines dont l'introduction devra être interdite ; l'accompagnement de la mise en œuvre de la Convention Eaux de ballast, avec la mise en place de procédures de contrôle ; la mise en place d'un dispositif national de veille et d'alerte.

Dernier grand volet de mesures qui répond aux objectifs transversaux, nous proposons 12 mesures : tout d'abord sur la recherche et le développement, en annexe du programme de mesures ont été identifiées des priorités de recherche et développement. Il faudra faire le lien avec le programme national d'acquisition de connaissances sur le milieu marin qui est en cours d'élaboration par le Ministère de l'écologie, conformément aux engagements de la Conférence environnementale de 2013. Des mesures également sur le renforcement des outils juridiques, pour mieux permettre l'encadrement des activités, avec la définition des eaux territoriales françaises et italiennes dans le canal de Corse. C'est une mesure qui est déjà bien avancée puisque un accord international a été conclu - cela va vous être présenté dans le point d'actualités prévu en fin de réunion-. Une mesure proposée sur la mise en place d'une journée annuelle de contrôle renforcé, médiatisé et coordonné sur la façade. Concernant le contrôle il y a eu un choix national de ne pas faire figurer dans le programme de mesures plusieurs mesures proposées en lien avec le renforcement ou l'optimisation des moyens de contrôles. Pour autant, des actions vont tout de même être menées comme, par exemple, la mise en place à venir d'un dispositif de contrôle ministériel dans les aires marines protégées.

Dernier lot de mesures sur la formation et la sensibilisation : une mesure pour mieux intégrer les enjeux et les mesures de protection du milieu marin dans le référentiel et examen des permis côtiers et dans les formations professionnelles maritimes ; le renforcement de la formation des moniteurs d'activités nautiques sportives et également dans les centres de formation de la fonction publique, et enfin une mesure sur le renforcement et la meilleure coordination des campagnes de sensibilisation adaptées aux différentes catégories d'usagers.

Il a été identifié dès le début de la mise en œuvre du PAMM la nécessité d'articulation forte avec les SDAGE Rhône Méditerranée et Corse. Ce schéma rappelle les différentes zones de compétences : jusqu'au 12 milles nautiques nous avons une compétence conjointe entre les SDAGE et le PAMM pour atteindre l'objectif de bon état écologique des eaux ; la DCSMM apporte cependant des compléments par rapport à la DCE comme la prise en compte des espèces exploitées par la pêche, des oiseaux marins, le bruit ou les déchets marins. Une des grandes avancées de la DCSMM concerne également la prise en compte du grand large, des 12 milles nautiques à la limite de la zone économique exclusive. Ainsi des écosystèmes particuliers comme ceux des têtes de canyon ou les habitats de mammifères ou oiseaux marins sont désormais pris en compte.

Des travaux conjoints ont été menés entre secrétariats techniques PAMM et de bassins pour assurer cette bonne articulation entre le PAMM et le SDAGE sur la partie côtière des 12 milles nautiques. Des dispositions du SDAGE ont été identifiées comme contribuant aux enjeux du PAMM relatifs à la réduction de pressions polluantes et les altérations physiques du milieu. Nous avons des dispositions sur les apports des grandes agglomérations, l'artificialisation du littoral, la meilleure organisation des usages, les déchets marins et les espèces non indigènes envahissantes. Ces dispositions ont été intégrées dans le PAMM comme des mesures existantes et contribuant à l'atteinte d'un bon état écologique des eaux marines. Des dispositions également concernant essentiellement la préservation des biocénoses des petits fonds côtiers.

Sur le calendrier d'élaboration du programme de mesures, nous avons tenu la consultation réglementaire des instances et du public qui a duré 4 mois pour les instances et 6 mois pour le public, consultation conjointe avec les projets de SDAGE et de PGRI. Après ce Conseil maritime de façade nous devons prendre en compte l'avis du public et des instances ainsi que l'avis de l'Autorité environnementale pour finaliser le programme des mesures. Pour le CMF de fin d'année, nous vous proposons de faire un point d'étape -mais je vais y revenir après- et tout cela nous amènera à la fin de l'année 2015 avec l'approbation puis la notification du programme de mesures.

Durant toute cette année 2015, nous devons mener des travaux préparatoires à la mise en œuvre opérationnelle des mesures, avec par exemple la consolidation des maîtrises d'ouvrage ou des financements.

Sur le bilan de la consultation des instances, nous avons recueilli en tout 23 avis. De manière générale il n'y a pas de remise en cause de l'économie générale du projet et des mesures complémentaires qui sont proposées, cependant nous avons des réserves récurrentes : tout d'abord un besoin de préciser certaines fiches mesures notamment des mesures de niveau national qui doivent encore faire l'objet d'une validation officielle par les Directions d'administration centrale concernées ; une meilleure évaluation des coûts et aussi un besoin de territorialisation des mesures pour bien identifier les zones à enjeu où l'on va décliner dans les années à venir ces différentes mesures. Sur les maîtrises d'ouvrage nous avons des difficultés globales pour obtenir un positionnement ferme des maîtres d'ouvrage et notamment des collectivités territoriales. Le contexte a été particulier avec la loi NOTRE et des transferts de compétences, la fusion des

Régions, et également les élections durant cette année 2015. Nous en sommes pour le moment, à ce stade, à des maîtrises d'ouvrage potentielles.

Sur les financements, un besoin de structurer les différents leviers de financement, cela a été rappelé par les différents acteurs. Il est également demandé que les enjeux environnementaux ne soient pas pris en compte au détriment des autres axes du développement durable, l'économie et le social. Egalement des remarques sur les moyens de contrôles pour assurer le respect des mesures existantes. Il est rappelé par les acteurs qu'il existe déjà un socle important de mesures existantes et qu'il faut veiller en priorité à leur bonne application. Enfin, des questions sont posées à propos de l'opposabilité juridique du PAMM sur les plans programmes et projets. La loi biodiversité en cours d'examen va apporter des éléments de réponse à ce sujet.

Sur la consultation du public, nous avons reçu 155 questionnaires qui sont encore à analyser. Pour information, c'est sur la façade Méditerranée que nous avons reçu le plus de contributions, ce qui démontre l'intérêt fort du public et des acteurs à ces questions environnementales.

Sur les travaux en cours, nous préparons la mise en œuvre opérationnelle en précisant les plans d'action des mesures, en réalisant des états des lieux pour identifier les territoires à enjeu où nous allons décliner les mesures. Il y a également une validation en cours des mesures de niveau national par les directions d'administration centrale concernées. Au niveau de la sous-région marine, des travaux techniques ont été engagés notamment avec les collectivités territoriales, les Régions et les Départements, pour consolider les maîtrises d'ouvrage potentielles.

Sur le volet financement, nous avons un coût évalué des 63 mesures complémentaires à 20 M€ pour les 6 ans en fourchette haute. Il y a maintenant une nécessité forte de structurer ces financements avant fin 2015. C'est un chantier de pilotage national qui est nécessaire. On commence à avoir les idées plus claires sur les leviers de financement qui seront mobilisables comme le programme d'intervention de l'Agence de l'eau, le FEAMP, le FEDER ou la validation des CPER qui est en cours. Il existe cependant un besoin urgent de structurer ces financements pour sécuriser au maximum le programme de mesures avant son adoption. Nous avons besoin aussi d'avoir des réponses sur les financements que pourront apporter en contre-partie le Ministère de l'écologie et ses Établissements publics, ou la future Agence française pour la biodiversité, pour contribuer à la mise en œuvre des mesures sur les 6 années à venir. Le pilotage de ce chantier est donc bien identifié au niveau national.

Nous arrivons maintenant au projet de délibération : un avis favorable est proposé car l'économie générale du projet est acceptée, cependant nous avons repris dans la délibération les principales réserves exprimées par les instances et nous avons fait un focus particulier sur la demande urgente d'ouverte au niveau national d'un chantier spécifique sur la structuration des financements. Nous proposons, au prochain CMF de fin d'année, de vous dresser un bilan des travaux qui auront été conduits pour répondre aux avis des instances et du public, et de tracer ensemble les perspectives de mise en œuvre opérationnelles des mesures à compter de 2016. Le projet de délibération est affiché et joint au dossier de séance, je suis disponible pour répondre à vos éventuelles questions et je vous remercie de votre attention.

VAE JOLY – Je vous remercie d'avoir synthétisé un dossier complexe qui demandait énormément de travail, et d'avoir rappelé avec beaucoup de clarté et de transparence les termes du projet de délibération qui vous est soumis pour avis et qui prend acte de l'acceptabilité globale des mesures complémentaires et dans le même temps relève un certain nombre de réserves, y compris la maîtrise d'ouvrage des collectivités territoriales qui s'interrogent sur le sujet. On voit bien, pour synthétiser les réserves, qu'il manque à ce stade des garanties sur le financement de ces mesures. C'est le fond du sujet de la délibération qui vous est proposée. Quelqu'un souhaite-t-il néanmoins, malgré cette synthèse de la synthèse, insister sur un point particulier ?

M. APLINCOURT – Nous soulignons la qualité et l'importance du travail réalisé. Nous allons bien évidemment donner un avis favorable à ce projet qui va dans le sens de la protection des milieux, mais nous émettons immédiatement trois réserves : il nous semble que ce programme doit être complété par un véritable plan d'adaptation au changement climatique, cela a été pris en compte mais il me semble que l'on doit renforcer cette approche sur le changement climatique ; deuxièmement, nous continuons à formuler de grandes réserves concernant les financements et nous souhaitons que ce Conseil maritime de façade soit tenu régulièrement informé de l'état des réflexions sur ces questions de financement parce qu'autrement tout le travail que nous avons fait ne sert à rien ; troisièmement, nous insistons sur l'énorme travail d'animation en relation avec l'ensemble des acteurs concernés par la mise en œuvre de ce plan de mesures qui est à faire, et nous demandons aussi que le Conseil maritime de façade soit régulièrement informé sur les moyens humains et financiers qui seront mis en place par rapport à ce travail d'animation. Nous donnerons un avis favorable à ce plan.

M. Jean-Valère GERONIMI (U-Marinu) – Bonjour, je représente un CPIE, je suis un ancien membre de la Commission permanente du Conseil maritime de façade. Je voudrais revenir sur les conséquences du réchauffement climatique. Je pense que cela est trop passé sous silence. J'ai participé les 4 et 5 juin à la déclaration de MEDCOP 21

qui a considéré la Méditerranée comme un espace d'excellence pour préparer ce qu'il y aura en décembre sous l'égide de l'organisation des Nations unies. MEDCOP 21, ce sont 27 propositions concrètes qui nous engagent avec des mesures et la mobilisation de tous les acteurs de la Méditerranée. Nous préparons un MEDCOP 22 qui aura lieu à Tanger. Voilà l'évocation que je voulais faire. C'est une transversale très importante parce que le scénario optimiste est plus deux degrés, les climatologues disent plus cinq degrés, vous n'imaginez pas les conséquences désastreuses que cela peut avoir pour l'avenir du *mare nostrum*. Merci pour votre attention.

M. Christian MIRMAND (Préfet de Corse) – Merci. Je propose de passer au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

- **Point n° 8 : Point d'information sur le fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP) et sa contribution à la politique maritime intégrée.**

M. MIRMAND – Il nous reste deux points à l'ordre du jour. Le point n°8 comporte un point d'information sur le Fonds Européen pour les Affaires Maritimes et la Pêche (FEAMP). Je rappelle que ce dernier est l'instrument financier de la politique communautaire des pêches, et ses axes majeurs concernent en particulier les mesures pertinentes relatives au droit de la mer, l'appui à la politique commune des pêches, le développement durable des zones côtières et la gestion maritime intégrée. Ce fonds a un périmètre plus large que le FEP car il intègre des volets qui étaient auparavant financés par d'autres moyens. Le gouvernement a souhaité mettre en place une plus large décentralisation de ces dispositifs, et donner en particulier aux Régions de nouvelles responsabilités en matière de gestion de fonds communautaires. Pour le FEAMP, la DPMA reste néanmoins l'autorité de gestion unique, et les Régions seront autorités de gestion déléguées pour certaines des mesures qui n'ont pas de caractère régalien. Je vais donc proposer au Directeur interrégional de la mer Méditerranée d'apporter les éléments d'information pour une bonne compréhension de ce sujet.

M. ANDRIEU – Merci Monsieur le Préfet. Cela a été souligné dans le point précédent, le Conseil maritime de façade souhaitait avoir une information précise sur les modalités de financement notamment du PAMM. Le FEAMP peut dans une certaine mesure et sous certaines réserves que l'on verra tout à l'heure, contribuer au financement de certaines actions du PAMM. C'est pour cela que nous l'avons inscrit à l'ordre du jour, sachant que c'est un sujet d'actualité. Le calendrier n'est pas aujourd'hui un calendrier optimal puisque le règlement a été adopté le 15 mai 2014, le programme opérationnel a été transmis le 7 avril 2015 à la Commission. Celle-ci qui avait trois mois pour répondre, a répondu la semaine dernière, et les remarques de la Commission faisant une vingtaine de pages, un travail est en cours pour répondre à la Commission sur les points qu'elle a soulevés. On peut constater aujourd'hui que le programme opérationnel n'est pas approuvé. Au niveau des services de l'État, nous accusons réception des projets qui sont déposés par les promoteurs de manière à leur permettre d'engager les travaux mais c'est sous réserve qu'ensuite le dossier qu'ils ont déposé soit examiné et relève de mesures approuvées. La mise en œuvre des projets et des financements seront acquis dans quelques mois, ce qui nous vaut des critiques certaines sur le délai puisque globalement cela conduit à avoir quasiment deux années blanches sur la mise en œuvre de ce fonds européen. Je préfère le dire avant que les critiques ne s'élèvent parce que c'est la réalité.

Par contre, dans les points positifs on voit les montants financiers qui sont en jeu, c'est une enveloppe globale de 588 M€, dont 334 M€ pour le développement durable de la pêche et de l'aquaculture, c'est-à-dire 70% de hausse par rapport au FEAMP. Nous avons eu des débats ici au Conseil maritime de façade sur le niveau qui était attendu. Le résultat est que la France est le deuxième Etat européen en termes d'enveloppe budgétaire. 334 M€ pour le développement durable de la pêche et de l'aquaculture, comme cela a été expliqué par Monsieur le Préfet, avec une répartition entre les Régions pour les mesures qui relèveront d'une mise en œuvre régionale à hauteur de 180 M€, et 154 M€ pour l'Etat.

Comme cela a été souligné, le FEAMP va au-delà des anciens fonds, que ce soit l'IFOP ou le FEP, avec un dispositif d'aide au stockage, le mécanisme de compensation des surcoûts dans les régions ultrapériphériques, des mesures liées au contrôle des pêches, à la collecte des données et c'est une novation également sur la politique maritime intégrée à hauteur de 5,3 M€. Pour la façade méditerranéenne, les montants financiers qui sont acquis au titre de l'aide régionale s'élèvent à 12 M€ pour la Région Languedoc-Roussillon, 5,8 M€ pour la Région PACA et 4,6 M€ pour la Corse.

Un point sur les mesures environnementales puisque cela permet de répondre à la question de tout à l'heure : il y a des mesures pêche, je ne rentre pas dans les détails mais tout cela figure dans le programme opérationnel et dans les règlements européens, par exemple concernant l'aquaculture il y a la possibilité de financer la prise en compte de l'environnement dans la gestion de l'aquaculture ou de certaines techniques de pêche. On a aussi un certain nombre de mesures liées au FEAMP qui permettent de financer des mesures de surveillance des activités maritimes, on a pour cela élargi à la connaissance et aux mesures de protection du milieu.

Le résultat est qu'aujourd'hui nous travaillons d'ores et déjà avec les Services des Régions à l'échelle de la Méditerranée. Nous avons déjà une expérience pour la Corse, d'une gestion décentralisée, nous ne sommes pas surpris par le modèle puisqu'avec la Corse il y avait déjà un mécanisme de gestion particulière de ces fonds européens. Nous sommes à la fois en avance sur l'approche mais en retard vis-à-vis des promoteurs sur un programme qui, nous l'espérons, se mettra en œuvre de manière efficace avant la fin de l'année. Il faut savoir qu'au niveau national, pas plus tard qu'hier, des réunions se sont tenues à Paris, y compris au niveau interministériel à Matignon, pour trouver dans la période qui s'ouvre, qui est tout de même une période d'incertitude, un dispositif particulier (techniquement cela s'appelle les mesures d'exemption) qui permettrait aux Régions d'engager des actions et de les financer sans attendre la fin de l'année. Ce travail est engagé, je salue le travail qui est fait ici par les représentants des Régions en liaison avec le service de la DIRM. Mme Cécile MOLENAT, Chef du service des affaires économiques qui est installée physiquement à Sète, est présente dans la salle pour répondre éventuellement à des questions. Pour le prochain CMF, fin novembre ou décembre, j'espère que nous aurons une feuille de route totalement opérationnelle.

M. MIRMAND – Merci. Y a-t-il des souhaits d'informations complémentaires ? S'il n'y en a pas, je vous propose de passer au dernier point de l'ordre du jour, qui comporte la présentation d'un certain nombre de points d'actualité concernant la façade maritime de la Méditerranée.

- **Point n° 9 : Actualité de la façade maritime de la Méditerranée**

VAE JOLY – L'idée des actualités de la façade maritime de la Méditerranée est de prendre en compte les remarques qui avaient été formulées par les membres du précédent CMF qui désiraient être tenus au courant des différentes actualités de la façade. C'est également un point de l'ordre du jour qui sera systématiquement mis en place, qui permettra aussi de rendre compte aux membres du CMF des avancées des dossiers traités dans les précédentes séances, en particulier ceux où nous nous sommes engagés à vous tenir informés.

Parmi ceux-ci, je vais commencer par une information sur les nouvelles délimitations entre la France et l'Italie avec une frontière maritime qui a été commune, avalisée par les Ministres respectifs des Affaires étrangères français et italien ce qui devrait nous permettre de travailler plus facilement notamment dans les poursuites juridiques, selon l'observation faite de l'acte délictueux d'un côté ou de l'autre de la frontière, avec des procédures qui sont on ne peut plus souveraines, dans lesquelles un Etat ne peut pas intervenir dans les affaires de l'autre, cela n'empêche que les magistrats se parlent entre la France et l'Italie. Ceci est un progrès qu'il est agréable de constater au terme d'une dizaine d'années de travail. Je vais passer la parole à M. Andrieu qui va nous faire part de projets en cours qui me paraissent d'importance pour donner plus de dynamique et d'opérationnalité à notre Conseil.

M. ANDRIEU – Merci Amiral. Ma Direction est chargée du secrétariat des travaux du Conseil maritime de façade et nous avons engagé un travail interne qui va conduire notamment à l'élaboration d'un fascicule à l'usage des membres du CMF. Il sera disponible, je l'espère, à la fin de l'année. Il est élaboré notamment par M. SINGELLOS au sein de la Direction. Vous aurez des fiches opérationnelles sur qui fait quoi et quelles sont les procédures au niveau de la mer et du littoral. Cela reprend ce qui existe au niveau des préfectures maritimes : le guide à l'usage des Maires, c'est un document extrêmement apprécié et utile, je pense qu'il est en ligne sur le site de la Préfecture maritime. Les municipalités aujourd'hui ne sont pas les seuls acteurs du travail sur la mer et le littoral, il s'agit d'avoir un guide qui va plus loin et qui couvre également le champ du littoral. C'est un objectif ambitieux, et j'ai demandé à M. SINGELLOS de conduire ce travail. Il a une obligation de résultat, pour dire les choses, et c'est totalement intégré dans son cursus professionnel. La maquette de ce fascicule vous sera présentée à la fin de l'année.

Le deuxième sujet est une monographie de la façade Méditerranée. Encore une fois, nous préparons les travaux du document stratégique de façade. Vous aurez un document de type monographique avec toutes les données principales sur la Méditerranée. Il ne s'agit pas de refaire un énième document qui existe déjà, c'est un document de synthèse sur les activités économiques, la formation, la recherche, la plaisance la sécurité maritime, on va essayer de reprendre un document qui a été fait sur une autre DIRM, celle Nord Atlantique Manche Ouest, l'idée étant qu'entre toutes les DIRM nous voudrions avoir et nous souhaitons mettre en place un dispositif commun qui permette aux membres des Conseils Maritime de Façade et au Conseil national de la mer et des littoraux de s'appuyer sur un standard de présentation. Cela rejoint l'action du cluster maritime français mais c'est un club, il faut adhérer.

L'idée que nous avons, c'est de prendre des activités qui seraient hors champ de l'adhésion des membres du cluster. Un exemple : le tourisme ; quand on parle de l'activité maritime ou sur le littoral dans les chiffres du cluster maritime on ne prend pas en compte l'activité touristique, or sur les régions comme la Méditerranée les chiffres du tourisme nous paraissent être des données essentielles. On a évoqué le sujet des autres usages du littoral et de la mer, il est évident que le tourisme ne peut pas être considéré comme inexistant en termes de données économiques. Il y a une approche purement maritime, mais nous sommes obligés d'avoir une approche qui dépasse le strict cadre des activités maritimes.

Mme Denise BELLAN SANTINI (océanologue) – Je suis au CNRS, station marine d'Endoume. Puis-je me permettre de vous rappeler de ne pas oublier le monde académique dans ces documents, le CNRS, les universités, les stations marines, l'IRD ? Merci.

M. ANDRIEU – On ne peut pas les oublier, d'autant que l'un des points du document stratégique de façade et de la stratégie nationale de la mer et du littoral est précisément le sujet de la connaissance. Tous les acteurs et la composition du Conseil maritime de façade nous paraissent être aujourd'hui une vraie garantie que l'on ne pourra pas oublier ces points-là. Je rajoute également, car cela n'a pas été dit tout à l'heure (on est obligé, quand on fait un powerpoint de mettre des phrases courtes) on a parlé de la protection des milieux, il y a aussi la protection du patrimoine, et aujourd'hui dans le Conseil maritime de façade il y a des acteurs liés à la protection du patrimoine qu'il soit littoral, marin ou sous-marin. Ces acteurs clés du patrimoine sont également identifiés pour contribuer ensemble collectivement au travail qui est engagé.

VAE JOLY – Dans les trois minutes qui restent je vous propose d'aborder un sujet qui avait été soumis à votre avis dont je rappelle qu'il avait reçu un avis favorable à 37 voix contre 3, nonobstant les 3 abstentions, c'est le projet ABYSSEA. L'instruction de ce projet a été suspendue par Madame la Ministre de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie en décembre dernier, il a fait l'objet d'un audit du Conseil général de l'environnement et du développement durable à la demande de Madame la ministre, il s'agit de vous rendre compte de ce document qui est public et mis en ligne sur internet.

Monsieur le Commissaire général des armées Hervé PARLANGE (Préfecture maritime) – La première information, ce qui vous évitera d'avoir à écouter le reste, c'est l'indication du lien sur lequel vous pouvez consulter le rapport qui a été rédigé par le CGEDD : www.cgedd.developpement-durable.gouv.fr. Vous trouverez ce rapport qui est le rapport d'expertise sur le projet ABYSSEA ou pour utiliser son vrai nom, le Centre d'essai et d'expertise en mers profondes. Ce rapport commandé par la Ministre met en évidence sept points positifs et quatre points négatifs.

Les points positifs, tout d'abord c'est que ce projet est prévu dans un site qui présente des caractéristiques géographiques et physiques rares dans le monde, qu'il s'agisse de la profondeur, de la salinité ou de la météorologie. C'est un projet innovant mais qui est servi par des conditions géographiques rares.

Deuxième point positif, ce projet présente un intérêt réel pour la région et le pays en particulier en termes d'emploi, de créneau technologique et de développement de la filière maritime française. C'est incontestablement un dossier d'intérêt public, mais ceci dit ce n'est pas d'intérêt majeur parce que l'on n'est pas face à des milliers d'emplois, c'est environ 20 emplois directs et une centaine d'emplois indirects.

Troisième point positif, le plan d'affaires est crédible : recourir à ce site pour des expérimentations conduira à réduire par dix le coût de ces expérimentations qui aujourd'hui sont effectuées au moyen de navires qu'il faut affréter et cela coûte très cher. Avec ces réductions de coûts on peut penser que le plan d'affaires, pour ne pas dire le business plan du Centre, est quelque chose de tout à fait raisonnable, cohérent et crédible.

Quatrième point positif, la démarche juridique "éviter réduire et compenser" qui est imposée depuis une loi de 1976 sur la conduite des projets environnementalistes touchant à l'environnement, a été convenablement suivie et appliquée.

Cinquième point, selon l'Autorité environnementale, l'impact des essais sur les habitats naturels sera négligeable. En ce qui concerne les troubles potentiels causés aux cétacés la mission du CGEDD estime au vue d'une étude qui a été présentée par la société CRISAR pour le compte du Centre et des conclusions contraires du Conseil scientifique du Parc National de Port-Cros, que le projet à tous les stades de sa mise en oeuvre ne devrait avoir qu'un faible impact sur les populations de mammifères marins.

Sixième point, les auditeurs ont noté que l'activité du Centre sera réduite (environ un essai par mois).

Septième point positif, la société exclue de ses essais toutes activités potentiellement polluantes ou susceptibles de nuire à l'environnement.

Il y a tout de même du négatif dans tout cela : le premier point négatif relevé par les auditeurs c'est que la recherche de sites alternatifs situés en dehors du périmètre du Parc National de Port-Cros et du sanctuaire Pelagos a été insuffisante. Il faut faire dans ce cas-là des petits rappels calendaires : l'idée d'ABYSSEA date de 1998. C'est en 2006 que le projet est relancé car cette année-là on découvre enfin la source potentielle d'alimentation électrique utile et nécessaire et elle se trouve dans l'île du Levant chez les militaires. En 2006, on relance l'affaire car on a l'électricité qui va permettre de relancer le projet. Quant au périmètre du Parc National de Port-Cros qui est maintenant impacté, il résulte d'une modification du périmètre du parc qui date de 2012. L'enchaînement de dates fait que ce qui était concevable et imaginable en 2006 devient contraint en 2012.

Deuxième point négatif relevé par les auditeurs : la publicité donnée au projet a été insuffisante, en 2013, seuls étaient au courant de ce projet, les organismes, les institutions qui étaient sollicités dans le cadre des procédures administratives en cours, à savoir la délivrance d'autorisation d'occupation temporaire, d'autorisation d'installation dans la zone économique exclusive ou encore les dispositions relatives à la loi sur l'eau. À part les services techniques et notamment ceux des municipalités qui ont été saisis et qui devaient donner un avis sur ces différentes procédures administratives, le grand public n'en a rien su. Il a fallu attendre la session du Conseil maritime de façade du 13 juin 2014, pour avoir enfin une présentation officielle ouverte à tous du projet ABYSSEA. Une parenthèse, j'en profite pour vous rappeler que ce type de reconnaissance par un audit officiel montre bien l'importance des sujets que nous traitons au CMF, qui est une enceinte qui permet de sortir de la confidentialité des études et des bureaux pour que les sujets viennent au grand jour.

Troisième point négatif : le projet a fait l'objet de déclarations publiques, d'articles de presse, d'une exploitation médiatique de travaux d'étudiants journalistes (s'il s'était agi de jeunes scientifiques cela aurait été intéressant mais dans ce cas-là c'était simplement de jeunes journalistes), l'exploitation médiatique de ces travaux et de ces déclarations par voie de presse a incontestablement nui au projet, puisque tous les échos donnés au projet ont été défavorables. Cette situation s'explique, elle est liée aux principaux utilisateurs potentiels de ce Centre d'études, à savoir les entreprises du secteur para-pétrolier. A partir du moment où l'on a prononcé le mot para-pétrolier on comprend que l'on a affaire à des réactions négatives qui peuvent tenir à des amalgames, notamment des amalgames effectués avec un autre projet nommé Melrose qui maintenant s'appelle Pétroceltique, cette affaire de permis d'explorations et d'exploitations pétrolières au large du delta du Rhône. Très clairement, après avoir parlé de para-pétrolier sur une région où l'affaire du permis Melrose a tout de même suscité une certaine émotion, a orienté la perception que l'on pouvait avoir du projet ABYSSEA. Ceci dit, cela a conduit à des assimilations inappropriées comme nous le notaient les rapporteurs.

Enfin, quatrième point négatif relevé, l'avis favorable au projet qui a été donné réglementairement et valablement par le Directeur du Parc National de Port-Cros a été contrebalancé par l'avis négatif donné par le Conseil scientifique du Parc National de Port-Cros saisis par son Conseil d'administration. Il ne s'agissait pas d'une démarche réglementaire obligatoire et prévue par une procédure officielle mais d'une initiative du Conseil d'administration, mais on s'est retrouvé avec une entité, le Parc National de Port-Cros qui, s'exprimant par la voix de son Directeur donnait réglementairement un avis favorable, et s'exprimant par la voix de son Conseil scientifique donnait un avis négatif, d'où un certain brouillage du message.

En résumé, les auditeurs disent que la faiblesse du dossier a tenu à la faible qualité de la communication et de la concertation qui l'ont entouré. Cette situation a généré, je cite le rapport, "incompréhension et fantasmes." L'intérêt technique et économique du Centre est cependant réel et son impact sur la biodiversité sera négligeable si ABYSSEA respecte ses engagements. Les auditeurs ont proposé cinq scénarios différents, je ne vais pas les rappeler, grosso modo ils disent que soit on continue à instruire ce dossier tel qu'il est, soit on arrête tout. Madame Royal, Ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, au vu de ce dossier, a écrit au deux Préfets chargés de l'instruction des procédures administratives, ceux à qui elle avait demandé de suspendre toutes ces procédures. Elle a écrit au Préfet du Var et au Préfet maritime de la Méditerranée en leur demandant trois choses : la première est de renforcer l'encadrement des essais qui seraient conduits si le projet devait être conduit et mené à son terme. La deuxième chose, c'est que l'on institutionnalise le suivi de l'activité de ce Centre d'essai de manière beaucoup plus formelle, et troisième chose, c'est de revoir la question de l'information du public. Pour répondre aux demandes de la Ministre, les Préfets se sont rapprochés de l'opérateur et lui ont dit qu'ils allaient aller plus loin en matière de contrôle et d'encadrement des activités. De nouveaux engagements sont pris par l'industriel, il accepte un cahier des charges renforcé, c'est-à-dire que les autorisations administratives qui vont lui être données seront assorties d'un cahier des charges de choses à respecter : il n'y aura pas de fluide autre que l'eau de mer qui passeront les matériels, les pompes notamment, les vannes ou autres qui seraient testées dans le centre ; Il n'y aura pas d'utilisation d'autres sources d'énergie que l'énergie électrique, pas d'hydrocarbures ou autres choses de ce genre. Un rapport d'activité annuel sera présenté chaque année à un Comité de suivi qui va être créé pour l'occasion, ce dernier s'intéressera aux essais et aux caractéristiques de ces essais.

On impose également à l'industriel de fournir aux autorités et à la Direction du Parc National de Port-Cros un état descriptif des essais à venir, donc tous les essais futurs. On imposera aussi une surveillance acoustique des essais avec des enregistrements, et transmission de ces données aux scientifiques. Je précise toutefois qu'une censure sera effectuée par les Autorités militaires, car certains enregistrements pourraient révéler des informations susceptibles de concerner le secret de Défense nationale, donc il y aura un contrôle de ces enregistrements avant transmission. S'il n'y a pas d'interférences parce qu'il n'y avait pas d'activités militaires à ce moment-là, évidemment les enregistrements seront donnés tels quels. Dans les 6 mois précédant l'installation des deux plateformes, si elles sont installées, il sera procédé à un état zéro de la situation dans les lieux en termes de bruit, de turbidité et d'émission électro-magnétiques. Enfin, les données relatives aux essais seront mises en ligne sur le site internet de l'industriel. Ce sont les données qui contribueront à renforcer, c'est ce qui a été accepté par l'industriel, l'encadrement de ses activités, il y en avait déjà

d'autres, mais là c'est ce qui est nouveau et qui apparaît en plus. On voit apparaître ce Comité de suivi auquel seront présentés les travaux du Centre d'essais.

En ce qui concerne la concertation et l'information, elles sont conduites en deux temps : premier temps les deux Préfets ont rassemblé dans la Préfecture du Var, le 16 juin dernier, les élus du littoral varois principalement concernés par cette affaire, pour leur présenter d'une part le rapport comme je viens de le faire aujourd'hui et les demandes de la Ministre et les réponses qui seraient apportées. Lors de cette réunion, les élus ont manifesté leurs positions qui tiennent à une acceptation du projet dans l'esprit, il n'y a pas d'oppositions totales à ce projet sous ses aspects industriels, économique, technologique ou autres, en revanche il y a clairement des oppositions, des réserves, sur la localisation du ce Centre au sein du parc national de Port-Cros, très exactement au sein de l'aire maritime adjacente de ce parc, pour la première plateforme, et dans le sanctuaire Pelagos pour la seconde plateforme. Ce sont des faits qui ont été exprimés notamment par voie de presse. Les lecteurs de Var matin ont pu retrouver un communiqué de presse dans le Var matin du 18 juin dernier de M. Girand Député-maire d'Hyères qui s'est exprimé très clairement à ce sujet. On a donc des élus qui ont exprimé cette position.

Le grand public a eu la chance une fois encore, par la publicité gratuite et non payée de prendre connaissance du numéro de Var matin du 17 juin dernier qui a consacré sa Une au projet ABYSSEA. Var matin était très bien informé et avait eu connaissance de la réunion qui s'était tenue en Préfecture le 7 juin, et le 17 juin il a publié un dossier très complet et intéressant au sujet d'ABYSSEA car toutes les parties prenantes ont pu s'exprimer, que ce soit ABYSSEA par la voix du Pôle mer Méditerranée ou que ce soient les associations de défense de l'environnement qui ont pu faire valoir leur point de vue et exprimer les craintes ou les réserves que leur inspirait ce projet. On a là un document d'information grand public qui est particulièrement important et vers lequel je n'hésite pas à vous renvoyer car il me paraît faire un point très honnête et exhaustif dans la mesure où chacun a vraiment défendu ce que je crois être les bons arguments, qu'ils soient pour ou contre. Aujourd'hui, les deux préfets vont adresser une lettre à Mme Royal pour lui rendre compte des suites données aux observations qu'elle a formulées après avoir reçu ce rapport du CGEDD. L'affaire va retourner entre ses mains et nous verrons ce que dira la Ministre. Je rappelle qu'aujourd'hui les procédures sont suspendues, pas annulées ou abandonnées mais suspendues. Ce qu'il faut maintenant c'est une décision de la Ministre, soit elle nous dit que ce qui est proposé en complément lui convient, soit compte tenu des oppositions formulées cela ne convient pas et nous reprendrons le dossier sur d'autres bases ou on l'abandonne. Nous attendrons la décision de la Ministre.

VAE JOLY – Merci, Monsieur le Commissaire général de ce point de situation qui sera le quasi-dernier de cette séance, puisqu'avant de vraiment la clore nous allons avoir quelques visions d'avenir avec un calendrier à court et moyen termes.

M. ANDRIEU – Pour rappeler le calendrier du Conseil maritime de façade, on va vous saisir pour la création de la Commission spécialisée sur l'éolien ; pour la constitution des groupes de travail thématiques sur le document stratégique de façade, nous convoquerons à la signature de Mme PEIRANO la première Commission permanente, fin septembre, de manière à pouvoir la réunir avant la fin de l'année et avant le prochain Conseil maritime de façade qui est prévu à la fin de l'automne, sans doute en novembre.

Sur le calendrier nous avons deux points importants, le premier est le festival mondial de l'image sous-marine qui a lieu fin octobre début novembre à Marseille, et ce sont surtout les Assises de l'économie de la mer les 3 et 4 novembre, puisque compte tenu de la période électorale que vous connaissez à la rentrée, ce n'est plus en décembre mais en novembre que ces Assises de l'économie de la mer se réuniront. Elles avaient été à Toulon il y a quelques années, puis à Sète il y a deux ans et aujourd'hui elles reviennent à Marseille. Je ne doute pas que nous aurons sur la politique maritime, compte tenu du plateau qui est habituellement attendu et de l'échéance, un éclairage fort, national et évidemment nous le déclinerons pour la façade à cette échéance.

M. MIRMAND – Très bien. L'ordre du jour étant épuisé, Amiral, Madame la Présidente, Monsieur le Directeur, Mesdames et Messieurs, il ne me reste plus qu'à vous remercier pour votre participation à cette réunion en mon nom propre et en celui de Michel CADOT. Je souhaite en particulier à celles et ceux qui viennent de loin un bon retour dans leurs départements respectifs. Merci beaucoup et bonne fin de semaine.

(La séance est levée à 13 heures 25).

CONSEIL MARITIME DE FAÇADE DE MÉDITERRANÉE

**Élection du/de la Président-e de la Commission permanente,
Vice-président-e du Conseil maritime de façade****DEPOUILLEMENT TOTAL**

- **Nombre d'inscrits : 75**
 - **Nombre de présents (*quorum*) : cinquante-neuf (59)**
 - **Nombre d'émargements (*nombre de votants*) : trente-sept (37)**
 - **Nombre d'enveloppes : trente-sept (37)**
 - **Nombre de bulletins : trente-sept (37)**
 - **Abstention : vingt-deux (22)**
-
- **Résultats :**

	Nombre de voix
Mme Mireille PEIRANO	32
Blancs	3
Nuls	2

CONSEIL MARITIME DE FAÇADE DE MÉDITERRANÉE

Élection des membres de la Commission permanente

DEPOUILLEMENT TOTAL

- Nombre d'inscrits : Soixante-quinze (75)
- Nombre de présents (*quorum*) : Cinquante-neuf (59)
- Nombre d'émargements (*nombre de votants*) : Trente-sept (37)
- Nombre d'enveloppes : Trente-sept (37)
- Nombre de bulletins : Trente-sept (37)
- Abstention : Vingt-deux (22)

- Résultats :

Collèges	Candidats	Nombre de voix	Statut
Collectivités territoriales	M. PEIRANO (CR PACA)	Candidature retirée	
	D. CODORNIOU (CR LR)	32	élu
	F. GIOVANNINI (CTC)	31	élue
	Blancs	1	
Activités pro.	O. VARIN (Armateurs de France)	12	non élu
	C. MOLINERO (CRPMEM PACA)	24	élu
	J.-M. VIDAL (FIN)	2	non élu
	S. PALLARES (FFPP)	20	élu
	P. BARAONA (Pôle mer Méditerranée)	21	élu
	G. PEYER (EMR)	19	non élu
	Blancs	1	
Salariés	L. TORRES (FO)	30	élu
	Blancs	7	
Assoc. et usagers	H. FRIER (UN CPIE)	24	élu
	M. COULOMB (CNOSF)	23	élu
	J. ESCALES (FFESSM)	28	élu
	D. METIVIER (FNPPSF)	12	non élu
	R. REQUINA (FFCK)	12	non élu
	Blancs	1	
Bulletins nuls		2	

Annexes 3 et 4

Le Conseil maritime de façade de Méditerranée a rendu deux avis. Ces délibérations sont consultables et téléchargeables sur le site internet de la Direction interrégionale de la mer Méditerranée aux adresses suivantes :

1) Avis relatif au projet de schéma régional de développement de l'aquaculture marine de Provence-Alpes-Côte d'Azur:

http://www.dirm.mediterranee.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/2015_Deliberation_1.pdf

2) Avis sur le projet de programme de mesures du Plan d'action pour le milieu marin de la sous-région marine « Méditerranée Occidentale » :

http://www.dirm.mediterranee.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/2015_Deliberation_2.pdf

Annexe 5

Liste des participants, membres du Conseil maritime de façade de Méditerranée

- Le préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, préfet coordonnateur de façade, préfet des Bouches-du-Rhône, M. Michel CADOT
- Le préfet maritime de la Méditerranée, préfet coordonnateur de façade, le VAE Yves JOLY.

1. Collège des représentants de l'État et des établissements publics.

- Le préfet de la région Languedoc-Roussillon, préfet de l'Hérault, représenté par M. Alex URBINO (du SGAR L-R)
- Le préfet de Corse, préfet de Corse-du-Sud, M. Christophe MIRMAND
- Le préfet de la région Rhône-Alpes, coordonnateur du bassin Rhône-Méditerranée, ayant donné mandat à M. Michel CADOT, préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur
- Le préfet de Haute-Corse, représenté par M. Philippe LIVET (directeur adjoint DDTM de Haute-Corse, délégué à la mer et au littoral de Haute-Corse)
- Le préfet des Alpes-Maritimes, représenté par M. Dominique DUBOIS (directeur adjoint DDTM des Alpes-Maritimes, délégué à la mer et au littoral des Alpes-Maritimes)
- Le préfet du Var, représenté par Mme Sandrine SELLIER-RICHEZ (directrice adjointe DDTM du Var, déléguée à la mer et au littoral du Var)
- Le préfet du Gard, représenté par M. Frédéric BLUA (directeur adjoint DDTM de l'Hérault, délégué interdépartemental à la mer et au littoral de l'Hérault et du Gard)
- Le préfet de l'Aude, représenté par M. Frédéric BERLIAT (adjoint au délégué interdépartemental à la mer et au littoral des Pyrénées-Orientales et de l'Aude)
- Le préfet des Pyrénées-Orientales représenté par M. Frédéric BERLIAT (adjoint au délégué interdépartemental à la mer et au littoral des Pyrénées-Orientales et de l'Aude)
- Le commandant de la zone maritime Méditerranée, représenté par le Capitaine de vaisseau Gilles BOIDEVEZI
- Le directeur de l'Agence des aires marines protégées, représenté par Mme Céline MAURER
- Le directeur de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée et Corse, représenté par M. Pierre BOISSERY
- La directrice du Grand Port maritime de Marseille, représentée par M. Radu SPATARU
- Le directeur du centre Ifremer de la Méditerranée, M. Vincent RIGAUD
- Le directeur du Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres, représenté par Mme Luisa VELAY
- Le représentant des parcs nationaux de Méditerranée, ayant donné mandat à Mme Sandrine SELLIER-RICHEZ

2. Collège des représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements.

- La représentante titulaire du conseil régional de Provence-Alpes-Côte d'Azur, Mme Mireille PEIRANO
- Le représentant titulaire du conseil régional du Languedoc-Roussillon, M. Didier CODORNIOU
- La représentante titulaire de la collectivité territoriale de Corse, Mme Fabienne GIOVANNINI
- Le représentant titulaire du conseil départemental de Haute-Corse, ayant donné mandat à Mme Fabienne GIOVANNINI
- La représentante titulaire du conseil départemental de Corse-du-Sud, ayant donné mandat à M. Christophe MIRMAND, préfet de Corse
- Le représentant titulaire du conseil départemental des Alpes-Maritimes ayant donné mandat à M. Dominique DUBOIS
- Le représentant titulaire du conseil départemental des Bouches-du-Rhône, M. Lionel ROYER-PERREAUT
- Le représentant titulaire de la Ville de Marseille, M. Didier REAULT

3. Collège des représentants des activités professionnelles et des entreprises

- Le représentant titulaire d'Armateurs de France, M. Olivier VARIN
- Le représentant titulaire du comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de Provence- Alpes-Côte d'Azur, M. Christian MOLINERO
- Le représentant titulaire du comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de Languedoc-Roussillon, ayant donné mandat à M. François RIGAUD
- Le représentant titulaire du comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de Corse, ayant donné mandat à M. Christian MOLINERO
- Le représentant titulaire des entreprises de pisciculture de Méditerranée, M. Philippe BALMA

- Le représentant titulaire de la fédération des industries nautiques, Jean-Marie VIDAL
- Le représentant titulaire de la fédération française des ports de plaisance, ayant donné mandat à M. Didier CODORNIUO
- Le représentant titulaire de la chambre régionale de commerce et d'industrie de PACA, Jean-Charles HILLE
- Le représentant titulaire de la chambre régionale de commerce et d'industrie de Languedoc-Roussillon, M. Bernard BALLESTER
- Le représentant titulaire du Pôle Mer Méditerranée, M. Patrick BARAONA
- Le représentant titulaire du syndicat professionnel des armateurs côtiers de Méditerranée (ARMAM), M. Franck LAUSSEL
- Le représentant titulaire des professionnels des énergies renouvelables, M. Germain PEYER

4. Collège des représentants des salariés d'entreprises maritimes et littorales.

- Le représentant titulaire du syndicat CGT-Force Ouvrière, M. Lilian TORRES

5. Collège des représentants des associations de protection de l'environnement littoral ou marin ou d'usagers de la mer et du littoral.

- La représentante suppléante du WWF, Mme Catherine PIANTE
- La représentante titulaire de Surfrider Foundation Europe, Mme Sarah HATIMI
- Le représentant titulaire de l'union des centres permanents d'initiatives pour l'environnement, M. Henri FRIER
- Le représentant titulaire de la ligue pour la protection des oiseaux, M. Benjamin KABOUCHE
- Le représentant titulaire des conservatoires des espaces naturels, M. Daniel CREPIN
- Le représentant titulaire de France Nature Environnement PACA, M. Pierre APLINCOURT
- Le représentant titulaire de France Nature Environnement L-R, M. Bernard LLERES
- Le représentant titulaire de l'association "U Marinu", M. Jean-valère GERONIMI
- La représentante titulaire du groupement d'intérêt scientifique pour les mammifères marins de Méditerranée, Mme Hélène LABACH
- Le représentant titulaire de la fondation du patrimoine maritime et fluvial, M. Georges PRUD'HOMME
- Le représentant titulaire du comité national olympique et sportif français, M. Michel COULOMB
- Le représentant titulaire de la fédération française d'études et de sports sous-marins, M. Jean ESCALES
- Le représentant titulaire de la fédération nautique de pêche sportive en apnée, M. Joseph RUSSO
- Le représentant titulaire de la fédération nationale des pêcheurs plaisanciers et sportifs de France, M. Daniel METIVIER
- Le représentant titulaire de la fédération française de voile, M. Bernard AMIEL
- Le représentant titulaire de l'union nationale des associations de navigateurs, M. André VAQUER
- La représentante titulaire de la fédération française de vol libre, ayant donné mandat à M. Michel COULOMB

6. Personnalités qualifiées

- Mme Denise BELLAN SANTINI
- M. François BONHOMME
- M. Christian SCAPEL

Liste des intervenants

- M. Pierre-Yves ANDRIEU (DIRM MED)
- M. Franck FREDEFON (DIRM MED)
- M. le Commissaire général des armées Hervé PARLANGÉ (PREMAR MED)
- M. Philian RETIF (DIRM MED)
- M. Nicolas SINGELLLOS (DIRM MED)

Autres présents

- M. François ALESSANDRI (représentant suppléant d'Armateurs de France)
- M. Fabrice AUSCHER (DREAL L-R)
- Mme Nathalie BERNARD (Conseil régional PACA)
- Mme Mary-Christine BERTRANDY (DDTM des Bouches-du-Rhône)
- Mme Sylvie CHARVOZ (représentant suppléant des entreprises de pisciculture en Méditerranée)
- Mme Marie COUDRILLIER (DREAL PACA)
- M. Olivier COURTY (DREAL Corse)
- Mme Laurène DALLIE (Surfrider Foundation Europe)
- M. Nicolas FIGUEROLLES (représentant suppléant du syndicat CGT-FO)
- M. Xavier FIZZALA (DIRM MED)
- Mme Olivia GIRET (CEREMA)
- M. Christophe GLORIAN (représentant suppléant de la CCI PACA)
- M. Philippe GUEDDU (Conseil régional PACA)
- Mme Florence HILAIRE (CEREMA)
- M. Patrick LAFFITTE (représentant suppléant de FNE PACA)
- M. Jérôme LAFON (Préfecture PACA)
- Mme Corinne LOCHET (SHOM)
- Mme Nadia MARIANI (DIRM MED)
- Mme Patricia MARIN (Pôle Mer Méditerranée)
- M. Fabien MASSON (DIRM MED)
- M. Laurent NEYER (DREAL PACA)
- M. Sébastien PASTA (Cannes Aquaculture)
- M. Bernard PIETRI (DIRM MED)
- Mme Nathalie QUELIN (DREAL PACA)
- M. Matthieu ROSSI (Conseil départemental des Bouches-du-Rhône)
- Mme Maria RUYSSSEN (DIRM MED)
- M. Christophe SERRE (Conseil départemental des Alpes-Maritimes)
- Mme Myriam SIBILLOTTE (PREMAR MED)
- Mme Céline VASCHETTI (PREMAR MED)
- M. Philippe VEYAN (représentant suppléant des professionnels des énergies renouvelables)
- M. Jean-Claude VIGUEREU (Fédération française de canoë-kayak)